



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

N°49

PRINTEMPS 1998

SOMMAIRE

INAUGURATION
DU CENTRE NATIONAL
DES ARCHIVES
DE L'ÉGLISE DE FRANCE p. 3

PRÉSENTATION
DU C.N.A.E.F.
par Pierre SOURISSEAU p. 7

QUE SONT DEVENUS
LES PAPIERS
DE Mgr GUERRY,
archevêque de Cambrai ?
par Félicien MACHELART p. 10

AUX ORIGINES DE LA
CONGRÉGATION
NOTRE-DAME,
LE PROJET APOSTOLIQUE
par Paule SAGOT p. 13

SESSION DU
GROUPE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET
ARCHIVISTIQUES
DES CONGRÉGATIONS
FÉMININES
par Chantal de SEYSSEL p. 17

FICHE TECHNIQUE
SUR LA CONSERVATION
DES ARCHIVES
par Geneviève COURIAUD p. 21

LES BÂTIMENTS
D'ARCHIVES DÉFINITIVES
Présentation générale
par Rosine CLEYET-MICHAUD p. 23

JOURNÉES D'ÉTUDES
CHEZ LES BÉNÉDICTINES
DU SAINT-SACREMENT p. 27

INFORMATIONS
BIBLIOGRAPHIQUES p. 28

AGENDA p. 30

L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT



SANS NOUS LASSER,

il nous faut dire et redire que les archives, « documents de la mémoire, constituent un bien culturel vivant pour lequel une protection méticuleuse s'avère obligatoire ». Cet extrait de la lettre circulaire de Mgr Marchisano du 2 février 1997, repris par Mgr Billé lors de l'inauguration des nouveaux locaux du Centre National d'Issy-les-Moulineaux, guide toute notre politique. D'autres citations du même document romain me permettent d'insister sur trois points, abordés dans les articles du présent bulletin :

- les locaux,
- les moyens techniques,
- le personnel.

« Les responsables des archives auront soin de prévoir des locaux convenablement équipés.. Ces locaux devront correspondre aux exigences fondamentales de salubrité (éclairage, climatisation, état hygrométrique de l'air, température...) et de sécurité, dûment munis de système de protection contre le vol et l'incendie et de vigilance (surveillance durant la consultation, contrôles périodiques, etc.). »

Devançant ce rappel, l'Église de France avait déjà pris, sur ce point, une décision importante. Le Centre National d'Archives de l'Église de France, qui fonctionnait depuis plus de vingt ans dans des locaux exigus et dispersés, devait disposer d'un bâtiment adapté à sa mission. La Conférence des Évêques de France en a reconnu la nécessité et a accepté, en 1994, le projet qui lui était présenté. L'inauguration du 12 janvier 1998 a revêtu une double signification : l'épiscopat français affirmait son souci de la sauvegarde des

archives ecclésiastiques, et notre association qui, avec Mgr Molette, avait été à l'origine du Centre National, voyait son action reconnue et encouragée.

Mais il n'y a pas qu'Issy. Bien d'autres dépôts d'archives diocésaines ou religieuses viennent d'être rénovés ou sont en train de l'être. Les prochains bulletins présenteront des réorganisations dont certaines sont spectaculaires. Elles pourront servir de modèles, créant ainsi une excellente émulation.

« On aura soin de suivre les critères de la meilleure tradition archivistique ainsi que ceux de techniques appropriées : mise en fiches électroniques, insertion sur réseau et sur Internet, microfilms et reproduction par scanner des documents, disques optiques, etc. Pour cela, il faudra faire en sorte de trouver les fonds nécessaires... »

Ce second point peut paraître à certains relever du rêve ! Et pourtant c'est bien ce que l'on trouve dans certains couvents. On en trouvera l'écho dans les pages qui suivent.

Dans quelques semaines, ceux qui « surfent » sur Internet pourront obtenir des informations sur les archives ecclésiastiques en utilisant le site de la Conférence des Évêques de France.

« Les autorités compétentes doivent confier la direction des archives ecclésiastiques à des personnes particulièrement qualifiées. On procédera à une sélection soigneuse afin de favoriser l'essor de ce genre de service ecclésial qui devra être assumé, autant que possible, de manière stable par des personnes expertes et capables. »

Notre fonction d'archiviste est un service ecclésial qui doit être pensé comme les autres services dans une pastorale d'ensemble. Le choix doit se porter sur des personnes expertes et capables, ce qui suppose une formation. Le service doit être stable, c'est-à-dire pouvoir durer dans le temps. Chercher un retraité bénévole n'est donc pas la solution !

Notre association est là pour aider les nouveaux archivistes à se former grâce à des sessions dont le groupe des Religieuses de vie active sera l'élément moteur. Des sessions et stages organisés par les Archives de France pourront bientôt, je l'espère, être proposés.

Mais c'est d'abord à chacun d'entre nous de penser à la relève, au suivi des efforts que nous avons fournis. Il faut préparer notre succession et, pour cela, convaincre nos supérieurs de la nécessité de prévoir des hommes et des femmes de foi capables d'animer un service d'archives qui *« contribuera au développement d'une base culturelle, aujourd'hui plus que jamais nécessaire au travail pastoral »*.

Félicien MACHELART

INAUGURATION DU CENTRE NATIONAL DES ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Lundi 12 janvier 1998, Mgr Louis-Marie Billé, accompagné des évêques membres du Conseil permanent, a inauguré le nouveau Centre National des Archives de l'Église de France, en présence de M. Alain Erlande-Brandenburg, directeur des Archives de France.

Les nouveaux locaux du Centre sont situés dans la galerie Sainte-Thérèse du Séminaire Saint-Sulpice à Issy-les-Moulineaux. Sur deux étages, 3,9 km de rayonnages mobiles, répartis en trois magasins, ou lieux de stockage : un compartimentage afin de réduire les risques d'incendies. Les 600 m² du nouveau centre abritent aussi des salles de versement et de tri, une salle de lecture et trois bureaux. Tout est prêt maintenant pour accueillir les fonds qui étaient notamment au 106 rue du Bac. D'autres fonds sont attendus. Ils proviennent, entre autres, des différents secrétariats dépendant de la Conférence et des Mouvements nationaux d'Apostolat des Laïcs. Ils bénéficieront ici des meilleures conditions techniques de conservation. Leur consultation en sera d'autant facilitée. Pour les chercheurs, la salle de lecture est claire et accueillante.



Mgr Louis-Marie Billé, Président de la Conférence des Évêques de France, remercie de sa présence M. Alain Erlande-Brandenburg, directeur des Archives de France.

MESSAGE DE Mgr FRANCESCO MARCHISANO

*PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PONTIFICALE POUR LES BIENS
CULTURELS DE L'ÉGLISE,*

**ADRESSÉ À
Mgr LOUIS-MARIE BILLÉ**

Informée de l'inauguration du nouveau Centre des Archives de l'Église de France, la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église adresse à Votre Excellence ses vœux les plus fervents en vue du succès de cette importante réalisation en faveur du patrimoine documentaire au service de l'évangélisation au seuil de ce troisième millénaire, implorant du Ciel d'abondantes bénédictions.

DISCOURS DE Mgr LOUIS-MARIE BILLÉ

PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

DES ÉVÊQUES DE FRANCE

« Les archives ecclésiastiques constituent la source primordiale et indispensable à toute histoire des expressions et des manifestations de la vie religieuse et de la charité chrétienne. »

« La conservation des documents de la mémoire est un devoir de justice que nous devons rendre aujourd'hui envers ceux dont nous sommes les héritiers. Un manque d'intérêt représenterait une offense à la mémoire de ceux qui nous ont précédés. »

« Les documents de la mémoire constituent un bien culturel vivant qui est proposé à la communauté ecclésiastique et civile pour son instruction et son éducation au fil des générations, et pour lequel une protection méticuleuse s'avère obligatoire. »

Vous avez tous reconnu, dans ces trois citations, la lettre circulaire du 2 février 1997 écrite par la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église sur la fonction pastorale des archives ecclésiastiques. Ce document, même s'il traite surtout de la responsabilité des diocèses et des instances diocésaines, fonde et encourage l'effort qui, depuis quelques années, a été entrepris et poursuivi dans l'Église de France pour la conser-

vation et la valorisation de ses archives.

On ne peut, certes, ignorer que nous faisons, en ce domaine, l'objet d'un certain nombre d'interrogations, de soupçons, voire de critiques, à cause de la destruction de tel lot d'archives paroissiales ou parce que les responsables manifesteraient trop peu d'intérêt pour la question. De tout cela, je ne sais que dire, ne voulant pas



L'architecte, M. Clément, présente sa réalisation.

attirer les soupçons en les écartant et n'ayant pas d'information personnelle sur le sujet, mais je sais, de toute façon, combien, depuis quelques années, l'affaire des archives a été prise au sérieux dans l'Église de France. Il me semble, enfin, que les locaux qui nous accueillent témoignent de ce que nous entendons bien nous donner les moyens nécessaires.

*
**

A vrai dire, ce n'est pas d'hier que les archivistes de l'Église travaillent, discrets et efficaces, au bénéfice des divers diocèses, diverses communautés, diverses structures qui produisent des documents : leur mission à la fois technique et pastorale est évidemment première dans le domaine de la conservation des archives.

C'est en 1973 qu'ils se sont regroupés au sein de l'Association des Archivistes de l'Église de France grâce à Mgr Charles Molette, qui n'a pu être des nôtres ce soir, mais à l'activité compétente et persis-

tante duquel je tiens à rendre hommage.

Cette association, qui regroupe actuellement près de 500 membres cotisants (archivistes diocésains, archivistes des instituts, archivistes responsables d'autres fonds comme ceux des sanctuaires ou des instituts catholiques), cette association publie un bulletin semestriel, elle a

élaboré un règlement général qui entre, avec d'autres outils, dans la composition du Manuel des Archives de l'Église de France, elle organise périodiquement des journées d'étude et des stages de formation. Elle recherche et met en œuvre les moyens d'améliorer les relations et les collaborations entre ses membres, et les aider au plan technique et scientifique, compte tenu du caractère propre des fonds considérés.

L'Association est aujourd'hui présidée par l'abbé Félicien Machelart, qui continue, avec l'aide d'un bureau efficace, l'œuvre entreprise. Je le remercie, certes, de sa présence ici, mais plus encore de son travail au long du temps.

Avec l'inauguration de ce Centre, c'est l'Église de France comme telle qui, par l'entremise de la Conférence des évêques, exprime sa volonté. Il y a quelques mois déjà, le Conseil permanent a demandé à Mgr Brincard, évêque du Puy (qu'un voyage prévu de longue date aux Philippines empêche d'être avec nous), de suivre, au nom de la Conférence épiscopale, toutes les questions afférentes aux archives. Il lui reviendra d'aider les autres évêques, de présider aux coordinations nécessaires au plus haut niveau, en particulier entre la Conférence épiscopale, les Conférences des Supérieurs majeurs et des Supérieures majeures de France, de mettre au point, avec les collaborations nécessaires, les normes que la Conférence épiscopale aura à édicter, il lui reviendra d'être celui devant qui répondront les responsables du Centre National des Archives de l'Église de France.

Ce Centre ne date pas d'aujourd'hui, si du moins nous ne pensons pas d'abord aux connotations géographiques du mot centre. Le Centre national fut créé en 1973 lors de la première rencontre des archivistes diocésains et religieux. Il fut reconnu par le Conseil permanent des évêques de France en février 1981. Des locaux furent aména-

gés rue du Bac, des annexes ailleurs, en particulier rue Vauquelin. Récemment, une jeune archiviste a été embauchée pour travailler avec le responsable, Pierre Sourisseau, que notre commune origine vendéenne me permet de l'appeler par son prénom et qui, non seulement accomplit le travail de l'archiviste, mais prépare les déménagements et aménagements nécessaires.

Le Centre national n'accueille pas et n'accueillera pas tous les fonds français d'archives ecclésiastiques. Le droit prévoit et oriente la responsabilité des instances diocésaines ou des instituts. Le Centre national recueillera essentiellement les archives provenant des structures nationales.

L'accroissement de l'importance des fonds a amené à chercher des locaux adaptés et le Centre National des Archives de l'Église de

France devient l'hôte du Séminaire d'Issy-les-Moulineaux et de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, que je remercie de nous avoir reçus.

Je remercie, bien sûr, l'architecte dont nous venons de pouvoir apprécier, au moins à un premier regard, le travail.

Merci à vous tous qui êtes là.

Merci à Monsieur Alain Erlande-Brandenburg qui est le Directeur des Archives de France.

Monsieur le Directeur, Mgr Brincard, s'il avait été là, vous aurait certainement dit, et nous aurait dit, combien il s'honorait d'avoir été votre condisciple à l'École des Chartes. C'est une raison mais ce n'est pas la principale, pour laquelle, maintenant, je vous laisse la parole.



*Mgr Louis-Marie Billé,
entouré de M. Alain Erlande-Brandenburg et de l'abbé Félicien Machelart,
président de l'Association des Archivistes de l'Église de France.*

DISCOURS DE M. ALAIN ERLANDE-BRANDENBURG

DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE

Monseigneur,
Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

Un mot simplement pour vous dire tout le plaisir que j'ai à vous rencontrer. Cette rencontre nouvelle a été facilitée par les liens d'amitié que j'ai avec bon nombre d'entre vous, avec vous Monsieur l'abbé Bizeau, et avec, évidemment, mes amis Henri Brincard, évêque du Puy, et de Germiny, évêque de Blois.

Mais ceci, en effet, ne suffirait pas à cette rencontre si, derrière, il n'y avait cette passion pour l'histoire, passion qui anime la société civile, passion qui anime l'Église catholique. Il est, en effet, indispensable que cette mémoire soit conservée et, comme vous l'avez rappelé dans ces trois beaux textes que vous avez lus, elle est indispensable : c'est le respect du passé, c'est aussi témoigner pour l'avenir.

Nous nous sommes rencontrés tout récemment avec votre Président, Monsieur l'abbé Machelart, pour

faire en sorte que nos Maisons, séparées par la foi, la foi laïque n'est pas la foi religieuse évidemment, trouvent un certain nombre de ponts et ces ponts vont se concrétiser dès l'année prochaine au cours des journées d'études que nous voudrions faire sur les archives religieuses, qu'elles soient catholiques, protestantes, qu'elles viennent d'autres religions plus compliquées, telle que l'islam.

La conservation de ces archives nous paraît indispensable pour écrire l'histoire de l'Homme en cette fin du II^e millénaire avant d'aborder le III^e.

Il ne s'agit pas, pour l'État que je représente, d'imposer ni sa loi ni son autorité, il s'agit de travailler de façon proche dans le même dessein, celui de la Mémoire.

La fin du XX^e siècle est moins tendue que le début du XX^e siècle où le dialogue entre l'Église et l'État n'était guère aisé. Les drames que nous avons vécus ont montré que ces dissensions étaient secondaires,

que l'on pouvait trouver des moyens de travailler ensemble. L'arrivée de Monsieur l'abbé Machelart facilite ce dialogue parce que, d'abord, c'est un homme de dialogue, parce que, d'autre part, c'est un universitaire et l'on se rend compte que nos préoccupations sont identiques.

Ceci inaugure une période de travail en commun, que j'espère fructueuse, et je me réjouis de cette inauguration. Les archives seront bien conservées et vous êtes, Monseigneur, plus habile que moi, vous avez délocalisé à Issy-les-Moulineaux.

Moi-même j'essaye de délocaliser à Reims et c'est beaucoup plus délicat. Vous me montrez le chemin, même si ce n'est qu'Issy-les-Moulineaux, mais j'en profiterai en disant qu'une fois de plus l'Église nous indique quelle est la voie à suivre.

Monseigneur, merci infiniment d'avoir songé à m'inviter, merci infiniment de tout ce que vous avez fait, c'est la communauté des historiens qui parle par ma voix, la conservation des archives, leur exploitation, leur communication aux historiens est une chose indispensable, même si ce n'est pas toujours très facile.

De tout cœur un grand merci.

Le SNOP de la Conférence des évêques de France nous a aimablement autorisé à reproduire cet article paru dans le n° 1024 du 30 janvier 1998.

Nous en profitons pour recommander cette Lettre d'information qui présente, deux fois par mois, les informations significatives de la vie de l'Église en France.

SNOP, 106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07.

Abonnement pour un an : 380 F.

PRÉSENTATION DU C.N.A.E.F.

(Centre National des Archives de l'Église de France)

Depuis son lancement, en 1974-1975, par Mgr Molette jusqu'à ces premières semaines de juin 1998, soit en près de 25 ans, le C.N.A.E.F. a reçu une centaine de fonds d'archives, certains très minimes, de l'ordre de quelques dossiers ou cartons, d'autres beaucoup plus importants, d'autres non clos. La plupart de ces versements proviennent des services centraux de l'Église catholique en France ou des mouvements nationaux reconnus par l'autorité ecclésiastique, mais, conformément au but de ce Centre d'archives, y sont déposés aussi des fonds qui, pour quelque raison, ne ressortissent à aucun dépôt particulier et qu'il s'agit de protéger. Comme les magasins représentent 3 900 mètres linéaires et qu'il y a actuellement environ 1 000 mètres linéaires occupés, une réserve attend ce qui va arriver dans les années prochaines.

Le classement de ces fonds variés est effectué selon sept séries :

1. Sous le sigle CE (Conférence des évêques) sont emmagasinées les archives provenant des structures mêmes de cette Conférence. Ce sont pour la plupart des fonds ouverts, appelés à s'accroître régulièrement selon le fonctionnement normal des services versants.

2. A la suite de cette grande série CE, a été instituée une série moins spécifique, appelée EF (Église de France), où sont rassemblés, d'une part, des fonds clos d'institutions ou d'organismes ayant eu une extension nationale et, d'autre part, des fonds documentaires intéressant l'histoire de l'Église catholique en France. On peut citer dans la liste des institutions ou organismes : le Comité catholique de l'Enfance, le Comité national des Constructions d'églises, l'Aumônerie

générale des prisonniers de guerre, travailleurs, déportés et internés, l'Union des Œuvres catholiques de France, le Secrétariat des Sectes et Mouvements religieux, le Sanatorium du clergé de Thorenc, etc., et, dans les sous-séries documentaires, les Bulletins diocésains depuis 1953, des annuaires, des revues du XIX^e et du début du XX^e siècle ayant cessé leur parution, des dossiers sur des personnes, des événements et des thèmes, documentation variée significative de la vitalité catholique française et issue, le plus souvent, du service Documentation qui fonctionne auprès du Secrétariat de l'Épiscopat.



Le bâtiment d'archives vu du parc du Séminaire Saint-Sulpice.

3. Dans la série L entrent les fonds des Mouvements de l'Apostolat des Laïcs, par exemple les archives de la JEC, de la JIC, de la JMC, de l'ACI, de la FNC-ACGH... Souvent, malheureusement, ces archives de la série L ont été amputées des dossiers de la période difficile de 1940-1944. C'est en pensant à ces fonds des Mouvements que les archivistes, et Mgr Molette en premier lieu, ont décidé, en 1973, d'instituer un dépôt national d'archives de l'Église, trop de destructions ayant eu lieu et trop de fonds étant dispersés, et souvent ailleurs que dans les archives de l'Église dont les Mouvements de laïcs représentent pourtant tout un aspect de la mission dans le monde.

4. La série PP accueille, elle, des papiers privés de personnalités, prêtres ou laïcs, ayant eu une activité nationale comme professeurs, juristes, éducateurs, journalistes, aumôniers, etc.

5. Quant à la série R, elle est destinée, d'une part, au classement des archives provenant des structures inter-Instituts rattachées aux deux Conférences des Supérieurs majeurs, masculins et féminins, les Religieux par le Comité permanent des Religieux et les Religieuses par les présidences des Unions ayant été partie prenante dans la mise sur pied du Centre national. D'autre part, des religieux dont la mission a dépassé le cadre de leur Institut peuvent déposer au Centre national les archives de leur activité nationale, ceci s'est fait pour les dossiers du Centre pastoral des Missions à l'intérieur (C.P.M.I.), pour le secrétariat du Grand retour et diverses aumôneries. Il est même prévu que le C.N.A.E.F. héberge, pour un temps, quelques cartons d'Instituts religieux qui, pour une raison ou

une autre, préfèrent mettre hors de chez eux telle ou telle partie de leurs archives propres.

6. Il y a aussi une série S (S à cause de sanctuaires ou de saints) où on mettrait, le cas échéant, les archives des causes de béatification touchant des personnalités qui dépassent le cadre d'un diocèse ou d'une congrégation. Actuellement, et cela depuis 1980, sont dans cette série S les archives de la postulation de la cause de béatification de Charles de Foucauld.



Un coin de la salle de lecture.

7. Enfin, une septième série, la série U (Église universelle) permet de recevoir des archives ou de la documentation touchant non seulement à l'activité de l'Église en France, mais plus largement à l'activité du Saint-Siège et des Conférences épiscopales étrangères, nationales ou régionales. On y a donc mis les archives des voyages du pape Jean-Paul II en France et les archives des récentes Journées mondiales de la Jeunesse. Cette série U, alimentée surtout pour les sous-séries documentaires, par le Secrétariat de l'Épiscopat, comme on l'a dit pour les sous-séries EF, garde les traces des relations de plus en plus fréquentes entre l'Église qui est en

France et les autres Églises et fournit des éléments utiles pour comprendre les actuels Synodes continentaux qui veulent faire entrer l'Église catholique dans le III^e millénaire.

Ainsi réparties en 7 séries et en nombreuses sous-séries, les archives entrent au C.N.A.E.F. avec une convention de dépôt signée à la fois par le déposant et l'ar-

chiviste du Centre national. La gestion en est faite selon les dispositions générales des archives de l'Église prévues dans le Règlement adopté en 1980 par l'Association des archivistes de l'Église de France et entériné par les autorités ecclésiastiques et religieuses.

Ces fonds, comme toutes les autres archives de l'Église, font partie du patrimoine propre de l'Église qui est en France et qui en est propriétaire. Ils sont accessibles, cela va de soi, au service versant et, selon les cas, aux chercheurs autorisés. Étant un dépôt privé, le Centre national n'est pas comme tel ouvert au public. Il se veut néanmoins au service de l'Église « dans sa fonction pastorale », pour reprendre le titre de la lettre adressée aux évêques par le Saint-Siège le 2 février 1997, et au service aussi de la recherche universitaire, selon la déontologie propre à l'historien et celle propre à l'archiviste, l'une et l'autre au service de la Vérité.

Pierre SOURISSEAU

*Archiviste du Centre national
des Archives de l'Église de France*

CENTRE NATIONAL DES ARCHIVES
DE L'ÉGLISE DE FRANCE
35, rue du Général-Leclerc, 92130 Issy-
les-Moulineaux
Tél. 01 55 95 96 80. Fax 01 55 95 96 86.



Un des trois magasins, avec rayonnages mobiles.



QUE SONT DEVENUS LES PAPIERS DE Mgr GUERRY, archevêque de Cambrai ?

Monseigneur Emile-Maurice Guerry (1891-1969) a joué, on le sait, un rôle de premier plan dans la vie de l'Église au milieu de notre XX^e siècle.

Né à Grenoble, il y fit ses études, et y devint, à l'âge étudiant, président diocésain de l'A.C.J.F. Avocat en 1911, il entra l'année suivante au Séminaire de Saint-Sulpice. Ses études cléricales furent interrompues par le service militaire et la guerre où il se distingua comme infirmier. Docteur en droit en 1921 avec une thèse sur « *Les syndicats libres féminins de l'Isère* », ordonné prêtre à Vienne en 1923, il termina ses études à Rome d'où il revint avec le titre de docteur en théologie.

Après deux ans de ministère paroissial il fut nommé en 1927 professeur au Grand Séminaire de Grenoble et en 1932 vicaire général chargé de l'Action Catholique. Malgré les réticences de Rome il fonda alors l'Institut des Petites Sœurs des Maternités Catholiques.

En février 1940, l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques (A.C.A.) obtint que le chanoine Guerry dont les rapports présentés aux assemblées avaient été particulièrement appréciés fut détaché auprès de Monseigneur Chollet, archevêque de Cambrai, secrétaire de sa commission permanente depuis sa création en 1919. Le 30 mai 1940, en plein exode des populations du Nord, parut l'annonce de la nomination de Mgr Guerry comme archevêque d'Achrida et coadjuteur de l'archevêque de Cambrai.

Sacré évêque à Grenoble, le 25 juillet suivant, Mgr Guerry ne put arriver à Cambrai que le 29 mai 1941 en raison des difficultés dues à l'Occupation. Cette année d'attente auprès de Mgr Chollet, réfugié à Vénissieux près de Lyon, permit aux deux prélats de mettre sur pied, avec la collaboration de leur vicaire-général M. Marcant, un véritable secrétariat de l'épiscopat français.

A Cambrai, Monseigneur Guerry découvrit un diocèse de près d'un million d'habitants, vivant dans une région où, comme l'a dit Mgr Jenny qui fut son auxiliaire et son successeur, « *se mêlaient le vert des prairies et des bois, le noir des mines et des fumées, le rouge des forges et des bannières !* » Une intense activité pastorale allait marquer son épiscopat qu'il assuma pleinement en 1952 à la mort de Mgr Chollet.

Au plan national, Mgr Guerry, devenu secrétaire de la commission permanente de l'A.C.A., fut, de 1950 à 1964, le premier président de la commission épiscopale du monde ouvrier, monde qu'il avait découvert et vraiment aimé. Lors du Concile de Vatican II, il joua un rôle déterminant comme membre de la commission préparatoire puis de la commission conciliaire pour les évêques et le gouvernement des diocèses. Il y défendit le principe de la limite d'âge à 75 ans pour les évêques et c'est fidèle à cette idée qu'il offrit sa démission à la fin de 1965.

Il se retira alors à Nivolas-Vermelle, près de Bourgoin-Jallieu en Isère, à proximité de la Maison-mère des Petites Sœurs des Maternités Catholiques. C'est là qu'il s'endormit dans la Paix du Seigneur le 11 mars 1969 dans sa soixante-dix-huitième année.

Mgr Garrone a publié en 1971, aux Éditions du Centurion, *Le secret d'une vie engagée, Mgr Émile Guerry d'après ses carnets intimes*. Le prélat précise : « *Mgr Guerry laisse un riche trésor de documents soigneusement et heureusement classés. Il m'a été donné, conformément à son vœu, de pouvoir consulter ces textes. Le présent travail aurait été impossible sans le concours des Petites Sœurs des Maternités Catholiques, religieusement fidèles à la mémoire de leur Père et qui ont mis à ma disposition des archives admirablement organisées : cet ouvrage est donc pour une bonne part leur œuvre.* »

Il faut préciser que lorsque Mgr Guerry a quitté Cambrai pour Nivolas-Vermelle en janvier 1966, le

service des archives diocésaines de Cambrai n'avait pas encore été rétabli depuis la destruction totale du fonds en 1918. L'archevêque était donc parti avec la totalité de ses papiers. Mgr Jenny m'ayant donné la mission de reconstituer les Archives diocésaines, je me suis rendu en 1978 à la Maison-mère des Petites Sœurs des Maternités Catholiques. J'ai pu alors rapatrier les documents spécifiquement cambrésiens ou purement documentaires. Tous les autres papiers : carnets, correspondances, dossiers nationaux et conciliaires, etc. ayant été laissés sur place.

Un désastre imprévisible est venu les anéantir. La Supérieure Générale me fit part de sa profonde désolation de m'informer que « le 6 octobre 1993, la Maison générale a été sinistrée à 100 % par une inondation si brutale que nous n'avons rien pu sauver du déluge qui s'est abattu, en l'espace d'une dizaine de minutes. Les services de l'administration générale de l'Institut ont été détruits en grande partie : éconamat général, secrétariat général, ainsi que les archives de notre Histoire avec les écrits de notre Fondateur, Monseigneur

Guerry. Le plus dur pour nous, vous le pensez bien, a été le moment où nous avons réalisé que pratiquement rien n'a pu être sauvé. »

Ne subsistent donc que les documents ramenés à Cambrai en 1978. Ils sont contenus dans une soixantaine de boîtes provisoirement placées dans la série 3 Z (papiers privés d'évêques) dans l'attente d'un classement définitif. Un inventaire sommaire en a été



dressé. Il a paru utile d'indiquer ici l'essentiel des cinq groupes de dossiers.

1. Le plus important est constitué par la documentation rassemblée par Mgr Guerry pour son livre *L'Église Catholique en France sous l'occupation*, Flammarion, 1947. Les dossiers correspondent aux titres des différents chapitres du livre :

- Défense des droits de la personne humaine (Juifs, requis, mobilisation des jeunes filles, victimes des représailles allemandes, otages et déportés, victimes des bombardements, prisonniers de guerre).
- Mission d'apostolat : Action Catholique (jeunesse unique, défense de l'A.C. en zone occupée, l'A.C. en Allemagne).
- Indépendance spirituelle en face du pouvoir établi (relations Église-État, loyalisme sans inféodation, collaboration, subventions aux écoles libres, enseignement religieux).

Dossiers annexes :

- le procès de l'épiscopat, la campagne de *Nord-Matin*,
- le Maréchal Pétain, son procès.

2. Dossiers de l'A.C.A. : procès-verbaux 1941-1945, dossiers relatifs à des œuvres et des mouvements. Enquête confiée à Mgr Guerry sur une politique des vocations, 1943-1944, avec réponses de tous les diocèses et rapport final, publié en 1944.

3. Monde ouvrier. L'A.C.O. au plan national. Commission épiscopale du monde ouvrier. Rapports, correspondances, documents. 1949-1963 (huit boîtes).

4. Province et diocèse de Cambrai. Relations avec Lille et Arras. Facultés catholiques de Lille. Séminaires. Assemblées de doyens. Action Catholique. Catéchisme. Faits locaux.

5. Communications, écrits, publications, manuscrits et textes imprimés, avec quelques correspondances :

Les Syndicats libres féminins de l'Isère. Thèse, 1921.

Petit Code de l'Action catholique. 1925.

L'Action Catholique. 1936.

Vers le Père. 1936. Diverses éditions, dont polonaise et allemande.

L'Église catholique en France sous l'occupation. 1947.

Le clergé diocésain en face de sa mission actuelle d'évangélisation. A.C.A. 1944.

Dans le Christ total. 1952. Éd. anglaise.

L'Évêque. 1954. Éd. japonaise.

La Doctrine sociale de l'Église. 1957. Éd. italienne, espagnole, portugaise, anglaise, arabe.

L'Église et la Communauté des peuples. 1958. Éd. italienne, anglaise.

Église catholique et Communisme athée. 1960. Éd. espagnole.

L'Église dans la mêlée des peuples. 1961.

Le laïc ouvrier. 1963. Éd. espagnole.

La destruction des papiers de Mgr Guerry amène à attirer l'attention sur un des problèmes liés à la démission des évêques à 75 ans. Des recommandations ont déjà été faites, mais il importe de rappeler qu'il serait souhaitable, dans un souci de cohérence des fonds d'archives, que tout soit fait pour que les documents, témoignages de l'activité d'un évêque soient conservés aux archives du diocèse qu'il a dirigé. Il en va de même pour les autres responsables du clergé séculier et des communautés monastiques et religieuses.

Félicien MACHELART

archiviste du diocèse de Cambrai.

Toute précision concernant les papiers de Mgr Guerry, ainsi que les autres fonds conservés aux Archives diocésaines de Cambrai, doit être demandée par écrit :

– par lettre : B.P. 149. 59403 CAMBRAI CEDEX,

– ou par Fax : 03 27 83 68 98.



La Congrégation Notre-Dame (chanoinesses de Saint-Augustin) célèbre en 1997-1998 son quatrième centenaire. Fondée, en Lorraine, par saint Pierre Fourier et la bienheureuse Alix Le Clerc, pour l'instruction des filles, elle se situe dans le grand mouvement de la réforme catholique.

L'article suivant relate les étapes d'une fondation qui répond aux urgences de l'époque, mais vit aussi, au lendemain du concile de Trente, les difficultés des nouvelles congrégations féminines de vie apostolique.

Aux origines de la Congrégation Notre-Dame, LE PROJET APOSTOLIQUE

PIERRE FOURIER

En juin 1597, Pierre Fourier, jeune chanoine régulier, arrive dans sa nouvelle paroisse, un bourg des Vosges, Mattaincourt. Il est né, non loin de là, à Mirecourt, en 1565, deux ans après la clôture du Concile de Trente. Il a fait ses études à Pont-à-Mousson, au collège puis à l'Université, récemment fondée par les Jésuites. A ses maîtres, il doit une forte formation d'humaniste, le regard optimiste porté sur l'homme, l'attention lucide aux problèmes de son temps ; au plan des convictions profondes, le désir d'entrer pleinement dans le mouvement de renouveau demandé par le Concile. Il ne craint pas les situations difficiles. A vingt ans, il demande son admission chez les Chanoines réguliers de Chaumousey – une abbaye alors en pleine décadence – et, lorsqu'il s'agira pour lui de devenir curé de paroisse, il choisira la cure de Mattaincourt, parce qu'il y trouvera, lui a-t-on dit, « beaucoup de peine et peu de récompense temporelle » (1).

Dès son arrivée, il se donne totalement au bien spirituel et corporel de ses paroissiens. Pour lui, le renouveau pastoral va de pair avec l'amélioration de la condition sociale, et les initiatives de ce curé « pasteur » – nous ne pouvons les détailler ici – se révèlent pour nous singulièrement actuelles.



Dans ce plan d'ensemble de la réforme de sa paroisse, une question préoccupe particulièrement Pierre Fourier, celle de l'instruction des enfants, notamment des filles. A Mattaincourt, la situation de l'école est en effet lamentable. Cependant, ce n'est pas uniquement pour répondre à un besoin local, mais dans une perspective beaucoup plus large, qu'il envisage de porter l'effort sur l'éducation des filles. Il écrira, en novembre 1606, au cardinal de Lorraine : « Si la moitié du monde d'une grande ville, ce sont des filles et des femmes (comme dit Aristote en ses "Politiques") et que l'on a souci de pourvoir à l'instruction de l'autre moitié que sont les hommes et les garçons, il n'y a pas moins de raison d'aider aussi les filles » (2).

ALIX LE CLERC

En cette même année 1597, Alix Le Clerc vient trouver Pierre Fourier. Née à Remiremont en 1576, elle a décidé de convertir sa vie. Elle entend un appel intérieur précis. Je cite ici sa « Relation », un manuscrit de vingt feuillets, d'une grande densité spirituelle, écrit en 1618, à la demande de son conseiller spirituel jésuite.

15. Quand je priais Dieu, il me tombait toujours en l'esprit qu'il faudrait faire une nouvelle maison de filles, pour y pratiquer tout le bien que l'on pourrait; et ceci me pressait avec tant de véhémence que j'allais incontinent le proposer à notre bon Père, le priant de me laisser déterminer sur cela, ce qu'il ne voulut point, me remontrant la difficulté de trouver des filles qui eussent ce qu'il faudrait pour prendre cette nouvelle vocation, et beaucoup d'autres raisons là-dessus. Mais il me semblait que tout était possible à Dieu s'il le voulait; en sorte qu'en moins de six semaines ou deux mois trois filles, l'une

après l'autre, me vinrent trouver, me découvrant le désir qu'elles avaient conçu promptement d'être religieuses et de venir avec moi, mais qu'elles ne savaient comme quoi elles obtiendraient congé de leurs parents. Ceci fortifia davantage mon premier dessein. Je les menai aussitôt auprès de notre bon Père; elles y firent leurs confessions générales, et lui dîmes toutes ensemble le dessein que je leur avais proposé et qu'elles avaient accepté volontiers. Et dès lors nous voulions vivre ensemble et nous mettre en commun, mais on ne voulut pas nous laisser faire (3).

Deux tempéraments forts s'affirment ici. Une intuition claire, celle d'Alix qui pense à une congrégation nouvelle, et apostolique. Et la prudence avertie du canoniste qui connaît bien les décrets du Concile et le rigoureux « Circa pastoralis » de Pie V : il réalise ce qu'a d'insolite cette vocation nouvelle et prévoit les difficultés qui ne manqueront pas de surgir.

D'octobre 1597 à mai 1598, le curé de Mattaincourt cherche, à sa manière habituelle, c'est-à-dire « sans empressement ni négligence », la volonté de Dieu. Il reconnaît l'authenticité de l'appel d'Alix Le Clerc. A la nuit de Noël 1597, Alix et ses compagnes – elles sont maintenant cinq – se consacrent publiquement à Dieu dans l'église de Mattaincourt. La Congrégation Notre-Dame est née.

DES ÉCOLES POUR LES FILLES

« Une maison nouvelle pour y pratiquer tout le bien que l'on pourrait. » Pierre Fourier pressent qu'il y a là une réponse à son souci pastoral. Dans la nuit du 19 au 20 janvier, étant en prière, il en a la certitude : la fin principale de la congrégation nouvelle sera de

« dresser des écoles pour les filles » où – je le cite – « plusieurs pauvres petites et des assez grandelettes aussi, qui étaient contraintes de mendier auparavant leur pain, trouveront moyen d'y apprendre aisément et sans frais, et sans danger, et dans bien peu de temps, à gagner honnêtement leur vie, et comme aussi les autres jeunes écolières leurs compagnes... devenues maîtresses ou mères de famille, elles enseigneront chez elles les mêmes ouvrages à leurs petites gens » (4).

Cependant, on jase dans Mattaincourt à propos de ces « filles dévotes », et leurs familles s'irritent. A Poussay, près de Mattaincourt, se trouve une abbaye de « Dames chanoinesses ». L'une d'elles, Madame d'Apremont, propose de les accueillir pour quelque temps. C'est là qu'elles font, en juin 1598, une retraite d'élection qui les conforte à l'unanimité dans leur premier dessein. En juillet, s'ouvre très modestement dans le village de Poussay, la première école de Lorraine, gratuite, pour les filles.

Il faut maintenant l'autorisation de l'Ordinaire du lieu. Pierre Fourier compose alors, après consultation d'Alix et de ses compagnes, le premier texte fondateur de la congrégation pour le présenter à l'évêque de Toul. Mgr Christophe de la Vallée est peu porté sur les nouveautés. Pierre Fourier, prudemment, dans la supplique préliminaire, ne parle pas des écoles. Il se contente de dire que « cinq filles honnêtes... réunies à Poussay..., depuis onze mois inspirées de suivre Notre Seigneur ont formé le dessein d'embrasser à leur petit possible toutes choses qu'elles sauront les meilleures et plus expédientes pour l'honneur et gloire de Dieu, pour leur salut et perfection propre, et pour le soulagement tant corporel que spirituel du prochain ». (5)

Convoqué à Liverdun pour les Quatre-temps de septembre, Pierre

Fourier présente le « *Règlement provisionnel* » à une commission d'ecclésiastiques réunie par l'Évêque. Le débat est chaud... Mgr de la Vallée, réticent, ne donne qu'une approbation verbale.

Il s'agit, en effet, d'une innovation hardie si l'on reprend le projet de départ tel qu'il est exprimé dans le règlement provisionnel : « *dresser des écoles publiques et y enseigner gratuitement les filles* » (6).

Des écoles « *publiques* », c'est-à-dire des écoles ouvertes recevant d'abord des écolières externes, « *tant pauvres que riches* », ouvertes ainsi sur la vie du village, du quartier. Ce ne seront pas seulement des « *écoles de catéchisme* », on y mènera de front instruction, éduca-

tion chrétienne, apprentissage d'un métier. « *Vous êtes ici, écrit Pierre Fourier, pour instruire diligemment les petites filles à lire, écrire, travailler et connaître Dieu* » (7). On leur apprendra « *à vivre et à bien vivre* ». C'est déjà un projet de société qui apparaît dans les textes fondateurs, la transformation, à travers l'enfant, du milieu familial et social.

DIFFICULTÉS

Le projet de Pierre Fourier et d'Alix Le Clerc présente, pour l'époque, deux difficultés majeures : l'instruction d'élèves

« *externes* » touche le point crucial de la clôture; par ailleurs l'idée d'une congrégation composée de maisons, unies entre elles par une autorité commune et l'entraide effective, n'entre pas dans le modèle monastique, les monastères y étant autonomes, seul admis par le Concile de Trente.

Il est important, en outre, de connaître le contexte dans lequel naissent les premières fondations. Le duché de Lorraine, alors indépendant, se situe sur la « dorsale catholique » – dont parle l'historien René Taveneaux – qui va de l'Italie centrale aux rivages de la mer du Nord et sur laquelle s'appuie le Saint Siège pour la difficile mise en œuvre des orientations conciliaires. Devant la florai-



« *MÈRE ALIX ET LES PETITES LORRAINES* »
détail d'un tableau de Martin Ritter von Feuerstein, 1897

son de nouvelles congrégations féminines de vie apostolique, nées « au croisement du nouveau courant apostolique et du redressement disciplinaire des Ordres réguliers » (8), les évêques vont réagir de manière différente selon qu'ils sont plus ou moins sensibles à l'un ou l'autre de ces deux aspects. Joueront aussi d'autres influences : des ecclésiastiques, notamment des jésuites, ou de l'opinion publique.

En 1603, le Cardinal Charles de Lorraine qui, lui, est très ouvert, donne la première approbation écrite. Un texte large qui s'accorde avec le projet primitif. On y parle d'une clôture « *sous telle forme que les religieuses jugeraient plus à propos* » (9). Ceci répondait à la perspective de Pierre Fourier qui donnait comme modèle à la congrégation naissante les femmes de l'Église primitive : « *Suivant la trace des Apôtres, elles seront prêtes comme les saintes femmes de jadis à beaucoup travailler et même à entreprendre de longs voyages dans l'intérêt de la foi* » (10).

Cette référence aux Apôtres reviendra souvent dans la correspondance de Pierre Fourier. « *Vous êtes comme douze apostresses* – écrivait-il aux sœurs de Vitry – *vous qui menez une vie d'apôtres* » (11).

FONDATIIONS

Les fondations se multiplient. Les élèves les plus douées sont formées pour aller enseigner à leur tour. « *Et sera bien instruite la jeunesse partout* » (12). Ce souhait de Pierre Fourier commence à se réaliser. Un climat de liberté, d'ouverture, est caractéristique de ces premières écoles. On y accueille toutes celles qui se présentent, pauvres et riches, catholiques et protestantes. Pour ces dernières, Pierre Fourier recommande aux maîtresses de ne rien dire qui puisse les choquer

dans leur religion : « *S'il s'en retrouve une parmi les autres, écrit-il aux religieuses de Metz, traitez-la doucement et charitablement, ne permettez pas que les autres la molestent ou lui fassent quelque reproche ou fâcherie ; ne la sollicitez ouvertement à quitter son erreur et ne lui parlez directement contre sa religion* », et il ajoute qu'on leur donnera en récompense « *non pas des images ou des Agnus que l'on présente aux catholiques... mais quelque papier doré, quelque belle plume à écrire* » (13).

En 1613, avec la fondation de Châlons, la congrégation sort des limites de la Lorraine pour entrer en France. La résidence en plusieurs diocèses nécessite alors rapidement une approbation romaine. A Nancy, le nouveau Primat, Antoine de Lenoncourt, s'intéresse à la congrégation. Il décide de presser les démarches auprès de Rome, mais sans vraiment tenir compte du projet des fondateurs, ni de ce que vivent les premières communautés. Il obtient en 1615 une bulle de Paul V qui est un échec : Nancy seul est cité dans la bulle et il n'est fait aucune mention de l'instruction des externes. Une seconde bulle, en 1616, accorde ce dernier point, mais comme une faveur provisoire, et seulement pour Nancy (le Primat privilégiait sa ville, ce qui n'était pas du goût des autres maisons).

CONSTITUTIONS DÉFINITIVES

Pierre Fourier se remet activement à la rédaction des Constitutions afin de ressaisir dans celles-ci ce qui ne figure pas dans les bulles. On s'en rend compte dès le préambule des Constitutions de 1617 : « *En la présente Congrégation se trouvent deux sortes de maisons, l'une, des Monastères de Reli-*

gieuses, l'autre, des maisons de Filles non religieuses. Ès unes et ès autres on instruit la jeunesse et se gardent même Règle et forme de vivre, sinon qu'au Monastère les filles font la profession solennelle, ès autres maisons non, mais seulement une promesse simple de demeurer toute leur vie en la congrégation... » (14). Les maisons fermées devaient faire accepter les « non fermées », plus proches du projet primitif, petits postes apostoliques situés surtout dans les campagnes. Les Novices y feraient une sorte de noviciat apostolique. Il y avait grande circulation entre les deux sortes de maisons et rien ne se décidait sans le consentement universel de toutes.

En 1617, le premier monastère de Religieuses, avec clôture et vœux solennels, est érigé à Nancy. Les maisons « non fermées » continuent d'exister. Alix Le Clerc meurt à Nancy en 1622.

En 1623, un événement va changer les perspectives. Pierre Fourier est chargé par l'évêque de Toul de mener à bien la réforme des chanoines réguliers de son Ordre. Il le fait dans un sens résolument apostolique. Insistant longuement sur le fait que les chanoines ne sont pas des moines, il leur propose comme champ d'action non seulement le ministère pastoral, mais aussi les missions paroissiales, l'enseignement gratuit des pauvres, la formation des clercs – points sur lesquels porte l'effort de la Réforme catholique. Ces chanoines seront, sur le terrain, de bons ouvriers de cette réforme. Les deux congrégations de Notre-Dame et de Notre-Sauveur (c'est le nom de la nouvelle congrégation de chanoines) auront, au dire de Pierre Fourier, « *même esprit et même règle* » (15).

Les démarches en vue de l'approbation recommencent. En 1627, deux chanoines réguliers de Notre-Sauveur partent pour Rome. C'est le début de tractations difficiles,

faites sans bruit, menées de loin par Pierre Fourier. On en trouve des échos savoureux dans sa correspondance avec le Père Guinet. La première réaction du Pape Urbain VIII n'est guère encourageante : « *Est-ce que ce sont des jésuitesses ? Nous n'en avons pas voulu à Rome* » (allusion à l'entreprise de Mary Ward) (16). La Congrégation romaine des Cardinaux déclare invalides les professions déjà faites... Le dossier est transmis à la Congrégation des Réguliers, que Pierre Fourier appelle plaisamment « Congrégation d'éternité » parce que « *les affaires qui y entrent n'ont pas de fin... on n'est même pas assuré qu'elles aient un commencement* » (17).

Entre Rome et la Lorraine, les courriers se multiplient. Il est entendu que la demande portera sur l'essentiel : les écoles, considérées comme la fin première de l'Institut « *J'ai toujours estimé – écrit Pierre Fourier – qu'il était nécessaire de dire que premièrement elles étaient maîtresses d'école et que, pour être plus resserrées, elles ont désiré être religieuses, de peur que l'on ne pensât qu'elles étaient premièrement religieuses et auraient par après demandé des écoles...* » Or, on assure à Rome que « *l'instruction de la jeunesse est chose contraire à la clôture et à la chasteté. Les membres de la Congrégation des Réguliers n'ont pas idée des choses telles qu'elles sont dans les pays étrangers, des humeurs, des coutumes, des monnaies... ils ne connaissent que ce qui se passe en Italie* » (18).

BULLE D'URBAIN VIII EN 1628

A Rome même, un ami lorrain du Père Guinet tente de convaincre Urbain VIII : « *Que votre Sainteté*

veuille bien considérer que nos petites filles ne ressemblent pas à celles d'Italie. Celles-ci vivent sous les ardeurs dévorantes des feux du midi, les nôtres au contraire demeurent dans les froides contrées du septentrion... » (19).

Je ne reprends pas ici les détails, les avancées et les reculs des démarches menées à Rome par le tenace Père Guinet. Au début de 1628, l'affaire piétine. En désespoir de cause, le Père Guinet risque une initiative. Il rédige une supplique demandant que les religieuses de Notre-Dame soient approuvées non comme « moniales » mais comme « chanoinesses régulières », alliées aux chanoines réguliers de Notre Sauveur. En août 1628, la Bulle d'Urbain VIII était enfin obtenue. Si elle ne répondait pas pleinement au premier dessein de Pierre Fourier, trop hardi pour son temps, elle assurait du moins l'essentiel : l'approbation définitive des écoles, renforcée par le droit d'émettre un quatrième vœu, celui d'instruction, l'œuvre apostolique étant ainsi reconnue comme but premier de l'Institut. Elle rapprochait les religieuses de Notre-Dame de l'ordre canonial : c'était alors celui qui ouvrait à l'apostolat les plus larges possibilités. La Règle de saint Augustin, confirmée comme leur règle de vie, devait marquer spirituellement leurs Constitutions. L'unité de la Congrégation pouvait trouver un appui dans un « visiteur », chanoine régulier, les deux congrégations ayant « même règle et même esprit ». Enfin, et ceci était inattendu, on était arrivé à enlever une bulle unique pour vingt maisons réparties sur deux pays et sept diocèses, ce qui était implicitement une reconnaissance canonique de l'existence d'une congrégation.

La Bulle d'Urbain VIII suscita des tensions, le mécontentement des évêques qui y voyaient une limita-

tion de leur juridiction, celui de la plupart des communautés qui n'appréciaient guère le « titre » de chanoinesses : il évoquait pour elles les grandes dames des abbayes du Moyen-Age. Pierre Fourier, sans l'avoir voulu explicitement, y voyait, lui, un retour aux « *canonicae* » des premiers siècles qui menaient une vie apostolique au service des églises locales : c'était, au fond, l'esprit du premier texte d'institution de 1598.

« *Elles sont consacrées à Dieu et au public* », écrit Pierre Fourier dans une formule qui a pu paraître audacieuse (20). Il a fallu trente années pour que soit reconnu le lien essentiel entre projet apostolique et vie religieuse.

Alix Le Clerc en a eu l'intuition première. Elle a dû la vivre à travers de multiples obstacles. Qu'il s'agisse de pressions venant de l'entourage ou d'ecclésiastiques, par exemple, dès 1599, pour qu'elle rejoigne les Clarisses réformées de Verdun ; ou venant de l'intérieur même de la congrégation, un mouvement s'étant créé en 1613 pour l'ériger non pas sous la règle de saint Augustin, mais sous celle de saint Benoît « *que je croyais n'être point propre à notre vocation* » dit Alix dans sa *Relation* (21). Nous pouvons percevoir en effet un lien vital entre une spiritualité de l'Incarnation vécue dans la tradition augustiniennne et la visée éducative telle qu'elle apparaît dans la « pédagogie » de Pierre Fourier et d'Alix Le Clerc.

VITALITÉ ACTUELLE

C'est la fidélité à cet esprit qui a maintenu la Congrégation depuis 1597 à travers les bouleversements de l'histoire : dispersion, anéantissement parfois, pressions des régimes totalitaires, puis, la

tourmente passée, renaissance et expansion .

A la Révolution française, quatre-vingt-dix monastères disparaissent. Beaucoup renaissent mais, en Allemagne, avec Napoléon, puis Bismarck, c'est la suppression des écoles. En France, les lois de proscription de 1904 entraînent la grande dispersion mais permettent de nouvelles racines dans les pays d'accueil. C'est enfin l'ouverture, au-delà de l'Europe, en Amérique latine, Asie, Afrique.

Actuellement, l'apostolat de la Congrégation, tout en gardant l'accent prioritaire sur l'éducation, s'est diversifié selon les contextes des pays – quatorze – où elle est implantée. En France, dix-sept établissements scolaires se référant à son esprit accueillent plus de vingt-mille jeunes.

A travers quatre siècles, le souci de l'éducation, hérité des Fondateurs, a toujours été le plus fort.

Paule SAGOT

*Congrégation Notre-Dame
Chanoinesses de Saint-Augustin*



NOTES

(1) BEDEL (J.). *La vie du Très R. P. Fourier, dit vulgairement le Père de Mattaincourt*, Pont-à-Mousson, 1656, p. 68.

(2) PIERRE FOURIER (Saint), *Sa correspondance (1598-1640)*, éd. H. Derréal, M. Cord'homme, Nancy, 1986-1991, t. 1, p. 19.

(3) « *Relation écrite par la Mère Alix Le Clerc* », Ms. 9 de la Bibliothèque municipale d'Évreux, F. 7.

(4) *Le Primitif et légitime esprit de l'Institut des Filles de la Congrégation de Notre-Dame*, Pont-à-Mousson, 1652, p. 9.

(5) Supplique à Mgr de la Vallée, datée de septembre 1598, relevée par le P. A. d'Hangest, « *Recueil de plus. monumens.* », Bibliothèque municipale de Nancy, Ms. 520.

(6) Règlement provisionnel que gardaient les Filles de la Congrégation Notre-Dame avant qu'elles fussent religieuses, lettre du 17 septembre 1627, Correspondance, t. 2, p. 351.

(7) Opuscules du Bienheureux Pierre Fourier, concernant la Congrégation de Notre-Dame, autographiés par les religieuses de sa réforme, Verdun, 1881, p. 250.

(8) DERRÉAL (H), *Un missionnaire de la Contre-Réforme, Saint Pierre Fourier et l'Institution de la Congrégation de Notre-Dame*, Paris, 1965, p. 169 et ss.

(9) Approbation de la Congrégation par Mgr le Cardinal de Lorraine, légat a latere, du 8 décembre 1603. Cf. H. Derréal, *Un missionnaire...*, p. 445, et *Conduite de la Providence dans l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame*, Toul, 1732 t. 2, p. 9.

(10) Cité par H. Derréal, *Un missionnaire...*, p. 150, cf. lettre du 17 septembre 1627, Correspondance, t. 2, p. 351.

(11) Lettre du 7 juillet 1630, aux Religieuses de Vitry, Correspondance, t. 3, p. 271.

(12) Règlement provisionnel.

(13) Lettre du 26 février 1624, aux Religieuses de Metz, Correspondance, t. 1, p. 431.

(14) *La Règle de saint Augustin à l'usage des religieuses de son ordre dites de la Congrégation de Notre-Dame. Ensemble les constitutions des dites religieuses...*, Nancy, 1647.

(15) Lettre de novembre 1625, aux Religieuses de Châlons, Correspondance, t. 2, p. 75. Lettre du 18 mars 1626, aux Religieuses de Saint-Mihiel, Correspondance, t. 2, p. 118. Opuscules du Bienheureux P. Fourier..., 1881, p. 254 et ss.

(16) Lettre du P. Guinet, du 24 juillet 1627, Correspondance, t. 2, p. 252.

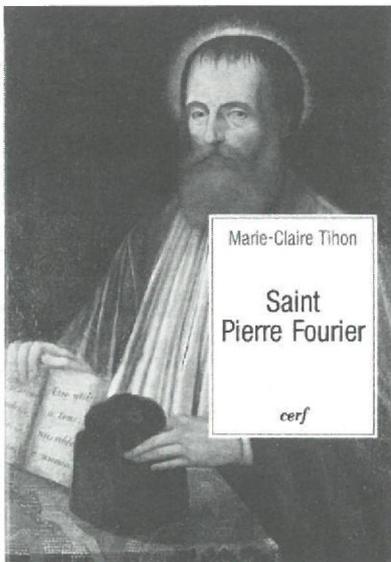
(17) Lettre du 24 février 1628, Correspondance, t. 2, p. 550, et Lettre du P. Guinet, du 29 janvier 1628, Correspondance, t. 2, p. 527.

(18) Lettre du 17 septembre 1627, Correspondance, t. 2, p. 349. Lettre du P. Guinet, du 10 septembre 1627, Correspondance, t. 2, p. 334.

(19) Lettre du P. Guinet, du 20 août 1627, Correspondance, t. 2, p. 302.

(20) *Le Primitif et légitime esprit...*, p.7.

(21) « *Relation* » d'Alix Le Clerc, Ms. d'Évreux, F. 19.



Marie-Claire Tihon
Saint
Pierre Fourier
cerf

Dans le cadre de ce 4^e centenaire,
vient de paraître aux Éditions du Cerf

SAINT PIERRE FOURIER

par Marie-Claire TIHON,

religieuse de la Congrégation Notre-Dame,

chanoinesse de Saint-Augustin,

ancien professeur de lettres

au lycée des Oiseaux à Verneuil-sur-Seine

Groupe de Recherches historiques et archivistiques des Congrégations féminines

67^e Session – 24-25 mars 1998

NICOLAS-BARRÉ, 83, RUE DE SÈVRES

En se réunissant, le Groupe que nous constituons depuis mars 1969 se doutait-il qu'il venait d'entrer dans sa trentième année d'existence ? Savait-il que, en même temps, il pulvérisait un record d'affluence : 83 personnes inscrites représentant 62 instituts différents ? Mentionnons au passage la présence exceptionnelle du Père Yvan Page, des Missionnaires d'Afrique, Australien, arrivant de Rome. Peut-être viendra-t-il un jour où la présence d'instituts masculins ne sera plus une exception... ! Chose certaine pour aujourd'hui : le nombre n'entravait en rien la chaleur des relations et la joie de se retrouver ou, plus simplement, de se découvrir...

Quelqu'une témoignait spontanément que ces deux jours étaient empreints d'un « sentiment d'humanité » peu commun. Cela était-il dû à la diversité inattendue des exposés ou bien à la personnalité des trois intervenants ?

Le premier sujet répondait à une demande assez générale relative à *la déontologie de l'archiviste*. En dépit de l'ampleur et du sérieux de l'exposé, le Père Hugues Leroy, o.s.b. de Saint-Wandrille, grâce à son humour et à son sens pédagogique, réussit à faire de la journée un vrai temps de « détente canonique » !

Le second jour se partageait entre deux exposés des plus intéressants. Sœur Geneviève Couriaud, canoniste de formation, a évoqué l'histoire mouvementée relative à la *fusion de deux instituts* qui ne se connaissaient pas, la Présentation de Marie de Castres et celle de Bourg-Saint-Andéol en Ardèche. De façon très précise et jusque dans ses plus petits méandres, nous avons pu suivre les avancées et reculs d'un cheminement long de vingt ans, mené dans le respect de chacune des parties et de chaque sœur en particulier, au bénéfice d'un approfondissement spirituel commun. Le discernement a été difficile face à une situation délicate occasionnée par le poids de plusieurs institutions qu'il fallait maintenir à tout prix. Prix chèrement payé par les sœurs de part et d'autre, Gene-

viève Couriaud ne l'a pas caché, mais qui se solde en définitive aujourd'hui par une nouvelle vitalité.

Itinéraire peu commun, haut en couleurs que nous fait suivre ensuite Nicole René-Bazin, en se basant sur le journal de *Nathalie, reine de Serbie, Fille du cœur de Marie (1859-1941)*. Nous suivons Nathalie, adolescente impétueuse, attirée d'abord puis désabusée très vite par un mariage malheureux, les fastes et intrigues de cour. Souffrant de la désaffection de son fils unique qui lui est arraché, elle se réfugie alors à Biarritz (1891) et abjure bientôt sous l'influence de l'abbé Soulange-Bodin. On la trouve ensuite chez les Filles du Cœur de Marie où elle est entrée en 1911, et, sous le nom de comtesse de Roudnick, elle s'adonne à des œuvres apostoliques, à Montmartre plus spécialement. Elle meurt le 5 mai 1941 et est enterrée dans le cimetière de Lardy dans l'Essonne. Personnalité attachante par sa vérité, mais dont le cheminement spirituel nous reste voilé.

Entre les deux, nous étions invités à admirer, à l'Abbaye-aux-Bois (rue de la Chaise), l'exposition réalisée par la Congrégation Notre-Dame pour leur 4^e centenaire, et reconstituée à notre intention : premières constitutions et livres rares, belles reproductions des lieux d'implantation au cours d'une longue histoire qui se croise parfois avec la grande Histoire.

De l'exposé du Père Hugues Leroy, juriste de formation, relevons maintenant quelques traits qui nous ont paru plus marquants, renvoyant l'archiviste à sa conscience, à son sens des responsabilités, à son devoir de créativité sur lequel il insiste, bref, à son intelligence professionnelle.

Après avoir allègrement campé les 1350 ans d'histoire de son monastère, resté depuis les origines toujours vivant et habité (la fondation remonte à 649), – on relève seulement deux interruptions, l'une au temps de l'invasion Viking, l'autre au cours de la Révolution française –, le Père Hugues Leroy met de suite son auditoire à l'aise : les archives de Saint-Wandrille couvrent très exactement

85 mètres de rayonnage ; elles datent de 1894 seulement et concernent surtout la vie interne d'une communauté vieille de 104 ans. (Comprenez que le reste est à chercher dans les Archives publiques.)

A titre de préambule, le Père Hugues Leroy met en valeur le double statut de la majorité des documents : administratif, à l'origine, historique par la suite. Souvent sans grand intérêt au début, tout document développe, une fois conservé, un intérêt non seulement historique mais culturel et pastoral (cf. la récente circulaire de Mgr Marchisano). Tout comme le bon vin, il acquiert avec le temps une « valeur ajoutée » !

Notre attention est attirée sur la *sobriété du Code de 1983* à l'égard des Archives. Il ne s'agit pas d'un vide juridique, mais bien d'une volonté affichée du législateur (entrevue comme une réelle avancée) : celle de faire jouer le principe de subsidiarité à la place de l'argument d'autorité. C'est aux Instituts, conférences, etc., de créer leur propre droit (ce dont ils n'ont pas l'habitude), cela, à l'intérieur du règlement général et « dans le respect d'une juste autonomie » (rôle et devoir du chapitre général de légiférer en la matière et d'introduire certaines normes dans les constitutions ; décider, au moins « à titre d'expérience »).

Les distinctions sont nettement apparues entre *archives publiques* et *archives privées*. A titre d'exemple, un homme comme Mitterrand a produit un nombre impressionnant de cartons (on parle de 10 000 !) relevant de son activité de chef d'État et déposés comme tels aux Archives Nationales, tandis qu'une fondation privée, l'Institut François Mitterrand, a été créée pour gérer ses notes personnelles. Ont été évoquées de plus l'indépendance et l'autonomie reconnue des archives ecclésiastiques même s'il s'agit d'archives historiques d'intérêt public dont il importe de garantir la nature propre.

Autres distinctions, celles-là d'ordre sémantique : on parle plus volontiers de « *conservateur* » dans les services publics, d'« *archiviste* » dans les services privés.

Il va sans dire que toutes les archives d'ordres et congrégations religieuses relèvent du droit privé et sont donc inaliénables. Pourtant, comme telles, elles peuvent faire l'objet d'un *classement* de la part de l'État, tout comme un objet d'art (pour empêcher un fonds de sortir du territoire national, par exemple, et éviter ainsi sa dispersion - mais le fait est rare, semble-t-il). Donc, distinguer *classement* et *classification*.

On peut se référer, pour plus de clarté, à Paul Delsalle qui a publié un *Lexique* (très bien fait), chez Nathan, édition 1997, 164 p. (cité dans le *Bulletin : Archives de l'Eglise de France*, n°47).

A propos des *délais de communicabilité* et de la diversité qui joue suivant les pays et selon les fonds, on perçoit nettement le besoin d'une plus grande homogénéité. A cela s'emploie M. Erlande-Brandenburg qui travaille à un réaménagement des textes en France à ce sujet (pour mai 1998, semble-t-il). Les faits montrent que l'on va vers une accélération des délais (par exemple *Circulaire Jospin* de 1997, sans parler de dérogations toujours possibles, comme dans l'affaire Papon).

Cependant, une attention très spéciale est toujours portée à la sauvegarde de la vie privée des personnes pour lesquelles les délais restent importants. Ainsi, - mais nous sommes ici dans le domaine privé -, les papiers de Marguerite Yourcenar sont publiables 50 ans après sa mort, tandis que Sigmund Freud a désiré que certains de ses dossiers ne soient pas ouverts avant l'an 2100 !

En ce qui regarde nos Instituts, on préconise une pratique souple et adaptée, qui fait l'objet d'un règlement interne.

Par rapport au *caractère secret* des Archives, le Père Hugues Leroy a bien montré la qualification graduée d'un tel secret, tant au plan de la durée (un document secret ne reste pas toujours tel) qu'au plan qualitatif. En ce qui regarde les congrégations, une telle distinction relève de la responsabilité de l'archiviste (en lien avec la supérieure générale, en cas de doute). Cependant, il est bon de veiller à un certain degré de confidentialité quand on communique à des étudiants ou personnes étrangères au contexte religieux, afin d'éviter au mieux une interprétation fallacieuse. D'où l'intérêt, là encore, d'un règlement intérieur sur lequel on peut s'appuyer, mais toujours délicat à établir.

Face à certaines questions qui peuvent surgir, M. Machelart a rappelé le rôle précis de l'*Association* en cas de difficulté. Il a insisté aussi sur l'urgence de rédiger des inventaires en vue de constituer une banque de données de type purement documentaire, afin de permettre une meilleure orientation des chercheurs.

Mentionnons, en terminant, l'intérêt suscité par Sœur Geneviève Couriaud lorsqu'elle a évoqué son expérience par rapport à la *restauration de documents illisibles* : bain dans l'eau - séchage - encollage de papier japonais /4 gr. - scannerisation (voire *clonage* de certaines lettres disparues, tel le *o*). Le document renaît comme neuf, nous en sommes témoins ! Et s'échafaude alors spontanément le projet d'une session prochaine en Ardèche...

Chantal de SEYSSSEL
Archiviste des Sœurs Auxiliatrices

FICHE TECHNIQUE

SUR LA CONSERVATION DES ARCHIVES

I. Quelques conseils pour la prévention

Conserver les archives dans un lieu frais et sec.

Maintenir une température et un degré d'humidité constants, autant que possible. Utiliser des rayonnages en fer et des armoires fermées.

Ne pas travailler de façon permanente ou prolongée dans la salle de dépôt. Ne pas utiliser scotch, épingles, chemises en plastique...

Les photocopies de documents anciens sont à proscrire. La température de l'éclair lumineux fragilise le document. (Il vaut mieux numériser le document, puis en faire des photocopies).

Les photos en noir et blanc demandent un stockage à une température de 18 à 20°. Par contre, les photos couleur exigent une température plus basse, si possible voisine de 0 à 5 degrés, soit la température d'une chambre froide ou d'un réfrigérateur. Le stockage, dans les deux cas, doit être dans un lieu obscur.

II. Cause de dégradation des documents d'archives

1. La poussière

Elle salit les documents et multiplie les risques d'infections biologiques. Il est donc nécessaire de dépoussiérer (avec un pinceau souple) les documents d'archives -livres, manuscrits- ainsi que les étagères afin de ne pas laisser la poussière s'incruster. Le dépoussiérage se fait à l'extérieur de la salle de dépôt. L'entretien régulier des locaux s'impose, toujours avec un aspirateur.

2. La lumière

Qu'elle soit naturelle ou artificielle, la lumière est nocive pour les documents. Elle les décolore et fragilise. Il faut

donc éviter d'exposer la salle aux rayons du soleil, d'ouvrir pour l'aération lorsque la luminosité est trop forte. Si l'éclairage naturel est trop important, prévoir des stores ou rideaux épais. De même, éviter tout éclairage prolongé et éloigner les documents des sources lumineuses, surtout si elles sont chaudes, telles les lampes halogènes. Il est recommandé une lumière dite froide (bleutée).

3. Les conditions climatiques

La température et l'humidité jouent un rôle important dans la conservation des documents. Il est bon de faire un contrôle afin d'éviter le plus possible les variations qui s'avèrent être plus nocives qu'une température, par exemple, plus élevée que la normale, mais constante.

Une augmentation du taux d'humidité, conjointement à celle de la température, favorise le développement des champignons et moisissures, reconnaissables aux tâches brunes ou noires, ainsi que la prolifération des insectes qui se nourrissent de papier.

4. Les encres

Certaines encres sont très acides. Elles rongent le papier et finissent par le percer, rendant un document très fragile et illisible. Un traitement de désacidification peut s'imposer. Cependant, aujourd'hui encore, l'encre est encore plus durable que le stylo bille ou feutre. Le recul manque pour les photocopies, fax, etc...

III. Traitement des manuscrits

Pour assurer la conservation des documents, il est important de soigner le stockage, de vérifier les conditions de stockage, car « mieux vaut prévenir que guérir ».

1. Dépoussiérer avec un pinceau souple chaque lettre ou page du document.

2. Enlever le scotch. L'opération diffère suivant qu'il s'agira d'un scotch à l'eau ou vinylique.

3. Si les documents sont très sales, une méthode consiste à les laver (avec de l'eau déminéralisée) :

- les faire tremper à peu près 5 minutes ;
- les laisser sécher, bien à plat, sur du papier Reemay. S'il y a du scotch à l'eau, il part automatiquement ;
- si le document l'exige, désacidifier avec de la chaux éteinte à 2%. La chaux éteinte neutralise l'acidité de l'encre.

Les documents manuscrits supportent bien cette manipulation, l'encre devenant indélébile après une cinquantaine d'années.

4. Si la feuille est perforée ou déchirée, il y a alors une possibilité de restauration avec du papier japonais neutre et de la colle neutre (type tylose). Si le papier est très fin, on peut le doubler totalement avec du papier japonais 4 grammes.

5. Conserver, autant que possible, dans une boîte ou enveloppe de ph neutre. Si on n'en possède pas, le mieux serait alors le papier kraft.

IV. Numérisation

Principe :

- On scannérise le document original.
- Porté à l'écran, on peut effacer les taches, les encres perçantes, redonner au document un aspect neuf. Il est rendu souvent plus lisible parce que plus net.
- On peut ensuite, soit imprimer le document en offset, soit le sauvegarder sur disquette ou CD-ROM, ce qui facilite la diffusion et donc la valorisation des documents archives.
- Le document étant à l'écran, on peut l'enrichir de notes et, par la suite, travailler sur des thèmes.

V. Matériels de base

1. Pour l'entretien des livres anciens

Un pinceau souple, large.

De la cire 212-213 (pour traiter les couvertures de cuir).

2. Pour la restauration des papiers anciens (lettres, documents)

Papier Reemay (40 gr).

Papier japonais (4 gr pour doublage ; 9 à 14 gr pour autres réparations).

Colle tylose.

Chaux éteinte (s'achète en pharmacie).

Papier buvard.

VI. Adresses pour stages, soit en restauration, soit en numérisation

Centre de Conservation du Livre
18, rue de la Calade
13200 Arles
Tél. : 04 90 49 99 89
Fax : 04 90 49 66 11

VII. Adresses pour fournitures

RELMA
3, rue des Poitevins ou 6 rue Danton
75006 Paris

STOULS
Chemin de Chilly
Champlan, 91165 Longjumeau Cedex

Sœur Geneviève COURIAUD
Présentation de Marie
07700 Bourg-Saint-Andéol

Régine Cleyet-Michaux, Conservateur général du patrimoine, chargée du service technique à la Direction des Archives de France, a bien voulu rédiger cet article présentant un bâtiment d'archives type. Je l'en remercie chaleureusement.

Le regroupement des archives paroissiales auprès des archives diocésaines, la fusion de communautés religieuses, le constat que certains de nos locaux d'archives sont trop vétustes et inadaptés, amènent des responsables de l'Église à envisager l'aménagement de nouveaux locaux. Cette note est significative de la volonté de l'administration de les aider pour des projets éventuels. **F. M.**

Les bâtiments d'archives définitives

Présentation générale

Un bâtiment d'archives réunit des fonctions nombreuses, complexes, parfois contradictoires. Il doit assurer la protection maximum des documents tout en satisfaisant les besoins des utilisateurs.

On peut distinguer, dans un bâtiment d'archives, une zone de stockage nettement séparée du reste de l'édifice et une zone administrative. A l'intérieur de la zone administrative, doivent exister, par ailleurs, deux circuits distincts : celui des documents et celui du public qui ne doivent jamais se mêler.

Le circuit des documents aboutit aux magasins de conservation. Il

correspond à un passage des archives dans les postes réception-tri-classement-conservation-communication. Le circuit du public correspond à un passage des documents dans les locaux recevant du public (communications historiques et expositions).

En conséquence, un bâtiment d'archives type se compose de trois éléments conservation-traitement-communication qui doivent être clairement distingués. Leur répartition et leur articulation les uns par rapport aux autres constituent le principal test pour juger de la valeur d'un bâtiment.

nombre de salles toutes identiques appelées magasins. Si ces dernières sont trop nombreuses, l'architecte est amené à construire plusieurs unités de magasins.

Pour des raisons de sécurité (propagation de l'incendie), la surface de chaque salle est limitée à 200 m² environ. Les cloisons (murs, planchers, plafonds) et les portes sont CF 2 h pour les parois, 1 h pour les portes. Toute gaine, lorsqu'on ne peut pas éviter de la faire passer dans une salle, est équipée de volets CF à chaque passage des parois.

Pour des raisons de facilité de travail (manutention), la salle d'archives a une hauteur peu élevée. La hauteur maximum du rayonnage est normalisée à 1,80 m entre le plancher et la tablette utilisable la plus élevée. Un magasin d'archives se présente donc comme une succession de salles closes, indépendantes, de hauteur réduite, dont le rayonnage métallique constitue l'équipement essentiel.

Ces rayonnages, qui sont lourds, sont destinés à être chargés de documents. Les planchers doivent pou-

1. LES MAGASINS

Ils constituent, à l'intérieur du bâtiment d'archives, le lieu où sont conservés les documents. Ce bloc représente une partie très individualisée du reste de l'édifice, pour des raisons de sécurité (protection

contre le vol et l'incendie), pour le maintien d'une ambiance constante, pour des raisons organiques (poids des archives). Son volume est fonction de la capacité de stockage désiré mais il est divisé en un certain

voir supporter d'importantes surcharges au m² (1 200 kg/m² en France, en cas d'installation de rayonnage fixe, 1 700 kg/m² minimum en cas de rayonnages mobiles). Il faut arriver à assurer, à l'intérieur des magasins d'archives, une ambiance absolument homogène et stable (conditions optimales pour la conservation des documents sur papier ou parchemin : 18° C (± 1° C) pour 55 % d'H.R. (± 5 %) ; brassage de l'air interne de 3 volumes par heure ; renouvellement d'air à un taux de 0,25 à 0,50 volume du local à l'heure.

Les magasins ne doivent recevoir qu'un éclairage naturel limité, les rayons solaires comportant des rayons UV très dommageables à la conservation des documents (50 lux dans les allées de circulation et 25 lux au niveau des documents). La surface des ouvertures doit être très limitée (1/10^e de la surface de façade). On doit disposer les épis de rayonnages perpendiculairement aux surfaces vitrées. Toutefois, le centre de recherches sur la conservation des documents graphiques (*) de Paris a mis en évidence la valeur germicide des rayons solaires. Il est donc recommandé de ne pas construire des magasins totalement aveugles. Il suffit de munir les ouvertures des magasins de verres inactiniques au sulfure de cadmium ou, à défaut, de munir les vitres de filtres au polycarbonate. L'éclairage artificiel peut être aussi nocif que l'éclairage naturel. Pour l'éclairage artificiel, il est donc conseillé de choisir de préférence des tubes fluorescents à faible diffusion d'UV.

Les magasins doivent également être soigneusement protégés de la

(*) Le CRCDG (organisme dépendant du CNRS) étudie en liaison avec la Direction des Archives de France et les autres Directions patrimoniales du ministère de la Culture concernées (Direction du livre et de la lecture et Direction des musées), les conditions optimales de conservation des documents graphiques (dont, en particulier, les archives papier).

poussière, en n'admettant que l'air filtré, en dépoussiérant les documents, en prohibant les sols de béton brut qui s'effrite sous les pas et les chariots (il est nécessaire d'appliquer une peinture anti-poussière sur une chape de ciment ou de poser un sol souple collé en dalles thermoplastiques sur les dalles de béton).

1.1. Les rayonnages

Le seul matériel utilisé aujourd'hui dans le monde est la tôle d'acier. Les caractéristiques des tablettes sont à peu près standardisées : longueur 1 m, largeur 30 à 40 cm, épaisseur 10/10^e de mm, ce qui leur garantit une force porteuse de 100 kg par mètre linéaire. Les systèmes de fixation ont, eux, une épaisseur de 12/10^e. Les tôles sont au minimum revêtues d'une peinture ou d'un émail au trempé d'une épaisseur de 15 microns cuite au four, résistante aux chocs et aux rayures. Les tablettes doivent pouvoir se déplacer aisément tous les 15 mm. Les documents anciens n'ont pas, en effet, une taille uniforme et contraignent l'utilisateur à changer la hauteur d'accrochage initiale des tablettes. On peut estimer à 90 kg le poids, à vide, d'une travée de rayonnage fixe de 1 m de long équipée de 6 tablettes, et à 150 kg le poids de la même travée en rayonnage mobile.

Quant à la disposition des rayonnages dans le magasin, ils doivent être rangés par épis, généralement à double face, de 5 à 10 m de long, de part et d'autre d'une allée de circulation de 1,00 à 1,50 m de large, les allées de desserte entre chaque épi ayant 0,80 m de largeur.

A condition d'avoir spécialement renforcé les planchers (surcharge de l'ordre de 1 700 kg/m²), on peut installer des rayonnages denses ou mobiles. Le principe consiste à faire glisser les rayonnages de

manière à diminuer la surface des allées de desserte. Les épis se déplacent sur les rails incorporés dans la chape de ciment du plancher. Ce système procure un gain de place de l'ordre de 50 % par rapport au rayonnage fixe. Il est d'un prix de revient plus élevé (25 à 40 %) que le rayonnage fixe. Son installation restreint toutefois le nombre des recherches simultanées possibles, impose des servitudes architecturales, crée des cloisonnements à l'intérieur des magasins, favorise la stagnation de l'air et une certaine hétérogénéité des conditions ambiantes.

1.2. Les circulations

Il faut veiller à une accessibilité soignée des magasins. Les circulations horizontales et verticales doivent être assurées par des escaliers et/ou des ascenseurs et des couloirs. C'est dans l'articulation des différentes salles de stockage et dans leur jonction avec les locaux de travail que réside, pour une large part, l'habileté de l'architecte. L'ascenseur doit avoir une force de 650 kg environ, il peut être assez rustique et avoir une vitesse assez limitée. Il suffit qu'il soit robuste et vaste.

1.3. Protection contre les nuisances

Le feu. On essaiera de l'éviter, de le détecter le plus vite possible, de le limiter et de le combattre. On tâche d'éviter l'incendie par un emploi systématique de matériaux incombustibles et par l'isolation de l'installation électrique et du chauffage. On essaie de le détecter par des détecteurs à élévation de température (thermostatiques, thermo-différentiels, thermo-vélocimétriques), ou à gaz de combustion (à cellule photoélectriques, à variation d'io-

nisation). On tente d'empêcher son extension par la fragmentation des blocs magasins en salles de 200 m², et par l'isolation de la cage d'escalier et des ascenseurs. Enfin, en dernier recours, on le combat avec des extincteurs à poudre (éviter l'eau, même pulvérisée comme additionnée de mouillants ou glycol autant que possible).

2. LES LOCAUX DE TRAVAIL

Les locaux affectés au traitement des documents comprennent la salle des versements, la salle de tri, la salle des éliminables, les bureaux du personnel, les ateliers.

La salle des versements doit être accessible au-dehors à l'aide d'un quai de déchargement protégé de la pluie, du soleil et des vents dominants.

La salle de tri : « cœur du service d'archives » dans le système français, elle doit être confortable, bien éclairée, bien aérée et vaste ; elle est meublée de rayonnages et de tables de tri (tables longues et étroites [50 cm] dont le côté étroit est continué, en général, par des casiers).

La salle d'éliminables : pièce obscure, non chauffée ; on y place les systèmes éventuels de conditionnement du papier périmé (presses à balles, déchiqueteuses).

Les bureaux, dont le nombre et les dimensions varient suivant les situations particulières : pièces « bana-

L'humidité et la sécheresse. Il est nécessaire d'installer des thermo-hygromètres enregistreurs dans les magasins pour vérifier l'humidité relative et la température qui y règnent.

Les rongeurs, la pollution. Il est nécessaire de filtrer l'air neuf entrant dans les magasins.

lisées », ils ne posent aucun problème particulier ; ils doivent être conformes aux normes particulières concernant les pièces de travail.

Les ateliers techniques (microfilmage et reliure-restauration) sont facultatifs : il ne s'agit pas, ici, de traiter de l'équipement de ces ateliers. Simplement faut-il insister sur le fait que l'atelier de microfilmage peut être très sommaire et se borner à une simple salle de prises de vues avec une caméra de prises de vue statique. Le but est d'installer un laboratoire rentable qui n'excède pas les besoins du bâtiment et du service. On tendra toutefois à installer trois espaces bien distincts : prise de vue, coin de développement pouvant être obscurci et muni de l'eau courante, poste de tirage avec eau courante. Ces deux lieux doivent être tout particulièrement ventilés. En ce qui concerne l'atelier de reliure-restauration, la même réflexion s'impose. Les locaux doivent être bien aérés, bien éclairés et disposer de l'eau courante et d'un point de chauffage.

manteaux et cartables doit être obligatoire avant de pénétrer dans la salle de lecture. Pour les mêmes raisons, vestiaires et sanitaires publics doivent ouvrir sur le hall d'entrée.

3.2. Local de renseignements

Il peut avoir des dimensions très différentes selon l'importance et la spécialisation du service, selon les habitudes locales aussi. Il peut se limiter à un guichet donnant sur le hall d'entrée et la salle du public ou le secrétariat. On peut y affecter un bureau spécial servant aussi de secrétariat.

3.3. Les locaux de documentation

A proximité des locaux de renseignements et adjacents à la salle de lecture (dont ils ne sont pas distincts dans les petits services), ils comprennent la salle des inventaires, la bibliothèque, la salle de documentation.

3.4. Les locaux de consultation

Ils sont composés de différents espaces :

- La salle de consultation des archives « ordinaires » ou standardisées doit être accessible aux lecteurs et aux documents, calme et claire, agréable et bien ventilée. La place à réserver pour chaque lecteur peut être évaluée à 5 m² environ. Le principal problème est celui de la surveillance qui doit toujours être assurée : prévoir une estrade un peu surélevée, l'absence de poteaux...
- Des espaces pour la consultation des microfilms, des documents effacés à lire à la lampe de Wood, des archives sonores et audiovisuelles, des documents numérisés, sont à prévoir éventuellement.
- Des espaces pour la consultation des plans sont également à prévoir avec, au minimum, une table de 3 m² dans la salle de lecture.

3. LES LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC

3.1. Vestiaires Sanitaires Coin détente

Pour des raisons de sécurité contre le vol, le dépôt au vestiaire des

3.5. La salle de travail en groupe (surtout les scolaires)

Cet espace, non obligatoire, ne doit pas être trop grand (capacité maximale : 50 personnes). Il doit pouvoir être obscurci à la demande de façon à permettre des projections.

3.6. La salle de conférences

Il s'agit d'un espace facultatif. L'éclairage artificiel doit être étudié

de près. Une cabine de projection séparée peut être utile.

3.7. La salle d'expositions

Il s'agit, là aussi, d'un espace facultatif. Elle sera suivie d'une réserve pour le matériel. Les protections contre le vol, contre la lumière et contre les variations climatiques devront être particulièrement étudiées.

de données historiques, d'exemples antérieurs, voire consulter des ouvrages spécialisés mais il ne faut jamais perdre de vue que si l'expérience d'autrui est profitable, chaque archiviste a à résoudre les problèmes spécifiques qui se posent à lui. Chaque bâtiment d'archives possède son originalité propre qui le rend unique. Il faut que l'archiviste fasse l'effort d'adapter les nécessités de son service aux contingences locales. Pour cela, l'archiviste va rédiger son programme qu'il présentera au maître d'ouvrage (i.e. la collectivité finançant la construction). Dans ce programme, il doit rappeler les grandes options retenues, pas se contenter de récapituler les besoins actuels mais essayer de projeter les besoins futurs. En aménageant un bâtiment d'archives, on doit toujours penser à un agrandissement ultérieur.



4. PRINCIPES DE BASE ET RÉALITÉ. PROGRAMME DES BESOINS ET PROGRAMME ARCHITECTURAL

Aucun chiffre, aucune surface, aucun ordre de grandeur n'a été donné au cours de ce rapide survol des parties constitutives d'un bâtiment d'archives type. Il revient, en effet, à chaque archiviste de définir

très honnêtement les besoins propres de son service. Il doit quantifier ceux-ci, les définir... sans essayer de copier ou de reproduire servilement ce qui a été réalisé ailleurs. On peut toujours s'aider

Rosine CLEYET-MICHAUD

Mai 1998

Journées d'études chez les Bénédictines du Saint-Sacrement

Les prieures et déléguées des 47 monastères d'Europe de l'Institut des Bénédictines du Saint-Sacrement se sont retrouvées à Paris au centre Nicolas Barré à partir du 20 avril 1998, pour plusieurs journées d'études, de réflexion, de pèlerinages sur les lieux où leur fondatrice Catherine de Bar, Mère Mectilde du Saint-Sacrement avait fondé ses monastères parisiens. Mère Mectilde est morte le 6 avril 1698, et c'était donc le troisième centenaire de son rappel à Dieu qui était commémoré. Plusieurs conférences furent données sur la spiritualité de Mère Mectilde par l'Abbé Primat de la confédération bénédictine, Mgr Bigi, de Milan, Mgr Charles Molette, qui a depuis longtemps encouragé et aidé les bénédictines de Rouen dans l'œuvre d'approfondissement de leurs sources archivistiques et historiques, le Père Pitaud, du Séminaire de l'ICP, et Dom Joël Letellier, de Saint-Wandrille.

Le 28 avril, une célébration solennelle présidée par Mgr Duval se déroulait à Rouen chez les bénédictines de Rouen, dont la communauté a été fondée par Mère Mectilde en 1677.

Une exposition de pièces d'archives avait été organisée par les sœurs

archivistes de Rouen, qui permettait à la soixantaine de sœurs italiennes, allemandes, polonaises, hollandaises, belges et françaises qui avait rejoint pour cette journée d'action de grâces la communauté de Rouen de constater le travail accompli pour mieux connaître leur fondatrice et l'histoire de leur institut.

Quelque temps avant ces célébrations était publié un nouvel ouvrage, fruit du travail accompli par les moniales archivistes de Rouen :

Catherine de Bar 1614-1698 Mère Mectilde du Saint-Sacrement. Une âme offerte à Dieu en saint Benoît, Téqui, Paris, 1998, 302 p., 165 F.

En cette année du troisième centenaire de sa mort, les Bénédictines du Saint-Sacrement de Rouen donnent ici, un onzième livre qui contribue à mieux faire connaître leur fondatrice au public intéressé par la spiritualité monastique et par les recherches archivistiques.

Cet ouvrage est composé de six contributions principales dont la lecture permet de goûter la richesse et la qualité de cette âme d'élite et le rayonnement qui depuis plus de trois siècles émane de son institut. Tout d'abord le Père Joël Letellier

consacre de belles pages à une approche spirituelle de la moniale, par l'étude des tribulations de cette âme assoiffée de Dieu et habitée par lui, avant d'exposer dans des pages très fouillées, l'état des recherches et publications sur Mère Mectilde. M. Daniel-Odon Hurel s'intéresse à l'itinéraire bénédictin de Mère Mectilde et à ses relations avec les prieurs de Saint-Germain-des-Prés et autres moines de la Congrégation de Saint-Maur. Mère Marie-Véronique Andral donne ensuite une biographie de Mère Mectilde, dans laquelle elle met particulièrement en valeur son dynamisme spirituel et humain. L'Abbé Joseph Daoust met ensuite en valeur la qualité de la correspondance de Mère Mectilde, ainsi que la spontanéité et l'élévation de sa pensée, chapitre introduisant la publication de quinze lettres. Les moniales de Rouen consacrent ensuite de belles pages aux derniers mois de la vie de leur fondatrice, ainsi qu'à la Mère Anne, qui lui succéda. Une dernière contribution relate la dispersion des différents monastères de bénédictines du Saint-Sacrement lors de la Révolution. On ne peut que féliciter les moniales bénédictines de Rouen pour cette œuvre d'étude et de diffusion de leur patrimoine spirituel.





INFORMATIONS

BIBLIOGRAPHIQUES



MICHÈLE BARDON
MGR MICHEL VEISSIÈRE (1923-1996)
*Directeur des Affaires culturelles
de l'évêché de Meaux*

Mgr Michel Veissière avait été préparé pour enseigner la théologie, les circonstances et une inclination marquée en ont fait un historien du XVI^e siècle et, en 1984, son évêque, Mgr Louis Kuehn, l'a fait Directeur des Affaires culturelles de l'évêché de Meaux.

Ces mois derniers, un ouvrage d'*Hommage*, à l'instigation de l'évêque Mgr Cornet, a pris corps ; il est édité par Michèle Bardon, 8, rue du Grand-Trou, 77470 Trilport.

Ce volume comprend trois parties : la première biographique ; la seconde réunit bon nombre de témoignages d'amis et de collègues ; et la troisième énumère les notices bibliographiques regroupées en trois sections : la ville de Provins, Guillaume Briçonnet et autres sujets.

Mlle Michèle Bardon s'est trouvée être la personne la plus qualifiée pour retracer la biographie de Mgr Veissière, une amitié de plus de vingt ans les avait fait se rencontrer tant leurs affinités sur le plan humain, historique et spirituel étaient grandes. Donc Mademoiselle Michèle Bardon nous livre un portrait très fidèle et détaillé du prélat grâce aux écrits que celui-ci tint très tôt, une sorte de journal où il consigna non seulement les événements du quotidien mais aussi ses sentiments profonds sur l'évolution de sa vie spirituelle. Jeune professeur de séminaire, il traverse une période difficile où il désire voir des situations évoluer. Sans être pessimiste, entre 1950 et 1960, il a le sentiment que les clercs ne sont pas traités en adultes mais maintenus dans une sorte de minorité. Il se demande si « *par loyauté ne vaut-il pas mieux dans l'état actuel des choses aider un jeune à devenir un bon militant chrétien, son rayonnement apostolique ne serait-il pas plus efficace et lui-même plus épanoui ?* » et il ajoute qu'« *il ne faut pas essayer d'attirer les jeunes par des promesses que nous oublierions de tenir* ».

En 1961, année de la fermeture du séminaire de Meaux, l'abbé Veissière participe à une session de professeurs d'histoire de Grands séminaires qui se tient à Nantes. Là, il fait part de son expérience. Pour lui, la connaissance de l'environnement et du passé d'une région doit permettre aux prêtres qui auront à y exercer une action pastorale de mieux comprendre le milieu où ils vivront.

Il est pédagogue avant tout et indique les pistes de recherches pour aboutir et il ajoute « *le goût ne dispense pas de la compétence* ». Cette leçon a pris place dans le *Bulletin du Comité des études de la Compagnie de Saint-Sulpice* (n° 376, avril-juin 1962).

Nous avons, ici, la clef de sa méthode de travail pour les deux grands chantiers qu'il a menés, d'abord, sur sa ville de Provins et puis sur l'évêque bien contesté de la préréforme : Guillaume Briçonnet, sujet de sa thèse soutenue en 1984. Cette même année, son évêque, Mgr Louis Kuehn, le nomme Directeur des Affaires culturelles de l'évêché de Meaux.

Ce titre, pour la première fois employé dans le langage ecclésiastique, lui plaît puisqu'il est en rapport constant avec les responsables des services des Monuments historiques, des Archives publiques, des Centres de culture ; lui-même a la responsabilité des Archives diocésaines, paroissiales et de la Bibliothèque diocésaine puis de la restauration de plusieurs monuments ; c'est à ce titre que nous l'avons rencontré aux congrès de notre Association des Archivistes de l'Église de France.

*
**

Les témoignages venus d'horizons très divers, à l'occasion de son décès, nous éclairent sur sa conception de l'histoire et du travail intellectuel.

Ainsi s'exprime l'abbé Michel Pierre : « *A ceux qui pouvaient échanger avec Michel Veissière sur sa façon de vivre ses recherches, il disait librement et directement qu'elles étaient une lumière pour aujourd'hui et que la véritable culture n'était pas dans l'efficacité du savoir mais dans l'ouverture d'esprit et la gratuité des regards différents.* »

Le maire de Provins, Alain Peyrefitte, analyse parfaitement le travail de l'historien sur sa ville natale lorsqu'il écrit : « *Michel Veissière vécut en communion intime avec Provins. Il en était le meilleur connaisseur. Le rayonnement de son œuvre doit beaucoup à l'amour qu'il portait à sa ville : cet attachement s'incarnait dans ses écrits, les nourrissait, et, malgré toute la rigueur scientifique dont il ne se départit jamais, le lecteur devinait une ardeur de prosélyte. Le chanoine Veissière ne voulait pas seulement donner à connaître ou à comprendre ; il voulait aussi donner à aimer. ... Cet enracinement ne le prédisposait pas aux grandes fresques historiques, aux analyses transversales, aux vastes synthèses. Mais il soutenait une érudition fine et précise, un talent réel.* »

Les lecteurs de ce *BULLETIN* savent qu'ils ont la possibilité de recourir à cet *Hommage* pour accéder à la multiplicité des travaux publiés (et même en projet) de cet homme sans cesse en activité (36 pages).

**

Gardons présent à l'esprit que Mgr Veissière accomplit tout ce labeur en homme d'Église ; un de ses évêques, Mgr Kuehn, en témoigne :

« Guillaume Briçonnet, une personnalité contestée...
Michel Veissière, une personnalité à multiples facettes...
S'il fallait résumer tout ce que m'a apporté le Père Veissière, je dirais volontiers qu'il a toujours été un collaborateur "fidèle", fidèle à son évêque, mais surtout à son Église, plus radicalement encore, fidèle à son Seigneur Jésus-Christ dont l'Église n'est que le Sacrement. »

Pierre BIZEAU

YVES-MARIE HILAIRE
LE TEMPS RETROUVÉ
VINGT-QUATRE REGARDS SUR DEUX SIÈCLES
D'HISTOIRE RELIGIEUSE ET POLITIQUE

Préface de René Rémond

Le temps retrouvé : la coupure qu'apporte la retraite à l'auteur lui permet, grâce à l'initiative de la *Revue du Nord*, de faire un retour sur une production éclatée. Vingt-quatre études échelonnées sur plus de trois décennies traitent de l'histoire religieuse et politique des deux derniers siècles.

Ce recueil lui donne l'occasion de situer ses travaux dans le cadre plus global de l'histoire contemporaine dont les progrès sont manifestes : la méthodologie historique, dopée par les écrits des grands rénovateurs du milieu du siècle, s'est affinée ; la sociologie religieuse historique a été renouvelée par l'exploitation systématique des sources quantitatives et par une analyse plus rigoureuse des comportements humains ; le rôle du catholicisme social a été réévalué après les événements des vingt dernières années et celui des mouvements catholiques du XX^e siècle a été mieux perçu ; les « grands hommes » ont retrouvé leur place dans l'histoire : parmi eux, dans la région du Nord, les abbés démocrates, Paul Feron-Vrau, Bernanos, le cardinal Liénart ; enfin nos connaissances sur une période tragique de notre histoire, la seconde guerre mondiale, se sont enrichies comme diverses recherches sur l'opinion, les évêques, la jeunesse en témoignent ici.

Un volume format 16 x 24, 324 pages, 140 F + frais de port et d'emballage 20 F.

Revue du Nord, Université de Lille 3
BP 149 - 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Tél. 03 20 41 63 64 - Fax 03 20 41 63 61

**

La sortie du recueil d'articles de M. Hilaire amène à rappeler que les actes du colloque de Lille de décembre 1990 : *Cent ans de catholicisme social dans la région du Nord* sont toujours disponibles (130 F franco).

Ce colloque, animé par M. Hilaire, a abordé les thèmes suivants :

- L'encyclique *Rerum Novarum* et ses retombées immédiates.
- Le catholicisme social dans le Nord au début du XX^e siècle.
- Autour de *Quadragesimo Anno*.
- Éléments d'un bilan dans l'Entre-deux-guerres.
- Témoignages.

Revue du Nord, Université de Lille 3
BP 149 - 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex



Le CENTRE RÉGIONAL D'HISTOIRE DES MENTALITÉS de l'Université de Montpellier a publié les actes des Universités d'été d'histoire religieuse dont les deux dernières portaient sur :

- *L'Église et la culture*, 5^e Université d'été, Vannes, 1996.
- *L'Europe, ses dimensions religieuses*, 6^e Université d'été, 1997.

Chaque volume : 100 F, à commander au Professeur Gérard Cholvy, Université Paul-Valéry, route de Mende, 34199 Montpellier Cedex 5.



EN SOUSCRIPTION :

DOM BERNARD DE MONTFAUCON
Actes du colloque de Carcassonne,
octobre 1996

Éditions de Fontenelle et C.D.D.P. de l'Aude
Association des Amis de dom Bernard de Montfaucon
Ouvrage publié avec le concours du C.N.L.

Textes réunis par Daniel-Odon Hurel et Raymond Rogé.

Préface de dom Yves Chaussy, Abbaye Sainte-Marie de Paris, directeur de la collection *Bibliothèque Bénédictine*.

Parution : septembre 1998 ; 2 tomes illustrés d'environ 250 pages chacun sur papier lanagraphics ivoire.

Contact : ÉDITIONS DE FONTENELLE
BP 5, Abbaye Saint-Wandrille
76490 Caudebec-en-Caux



AGENDA

EN PRIORITÉ UNE DATE IMPORTANTE A NOTER :

Notre journée d'études annuelle, avec l'assemblée générale de l'Association, aura lieu le

JEUDI 22 OCTOBRE 1998

140, rue du Bac - 75007 Paris

Elle sera précédée, les 20 et 21 octobre, par la session semestrielle du Groupe de Recherches historiques et archivistiques des Congrégations féminines.

Des convocations seront envoyées en temps utile.

Nous avons jugé utile de signaler ici, manifestations et colloques d'histoire religieuse dont nous avons connaissance.



JUILLET 1998

Le CARREFOUR D'HISTOIRE RELIGIEUSE propose sa 7^e Université d'été du jeudi 9 juillet au dimanche 12 juillet 1998, à Saint-Didier (Vaucluse), sur le thème : **LA SAINTETÉ.**

Contact : MICHEL FOURCADE
Mas des Pères, 34130 Mauguio
Tél. 04 67 29 30 10



OCTOBRE 1998

Un colloque **PAIX DES ARMES, PAIX DES ÂMES**, organisé à l'occasion du quatrième centenaire de l'édit de Nantes par la Société Henri IV, la Société d'Histoire religieuse de la France, l'Université de Pau, le Centre d'étude du protestantisme béarnais et le Musée national du château de Pau, aura lieu à Pau du 8 au 11 octobre 1998.

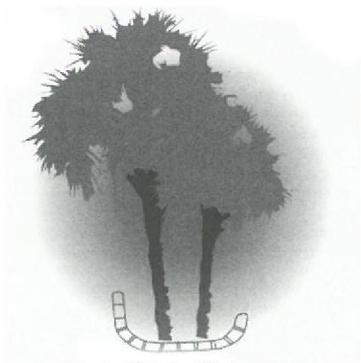
Contact : SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RELIGIEUSE
DE LA FRANCE
(colloque de Pau)
26, rue d'Assas, 75006 Paris


OCTOBRE 1998

**BICENTENAIRE DES PRÊTRES ET RELIGIEUX
DÉPORTÉS EN GUYANE
DURANT LA RÉVOLUTION – 1798**

**GRANDES CÉLÉBRATIONS
DU 18 AU 25 OCTOBRE 1998**

L'aller-retour Paris-Cayenne : environ 3 000 F



Le Palmier Bâche,
Témoin de leurs souffrances et de leur pardon

Pour obtenir davantage de renseignements sur ces événements et ce pèlerinage, adressez-vous à :

Père M. BARBOTIN
Presbytère
97350 IRACOUBO
Tél. 05 94 34 62 09 - Fax 05 94 34 62 27


MARS 1999

Le Centre André-Latreille de l'Université de Lyon-II,
l'Institut d'Études savoisiennes de l'Université de
Savoie et l'Institut d'Histoire du christianisme de

l'Université de Lyon-III organisent, à Chambéry, du
18 au 20 mars 1999, un colloque consacré aux **MIS-
SIONS INTÉRIEURES DU XVI^e AU XX^e SIÈCLE :**
FRANCE-ITALIE.

Contact : CHRISTIAN SORREL
228, quai de Verdun, 73000 Chambéry


SEPTEMBRE 1999

La Société d'Histoire religieuse de la France et le Centre
de Recherches historiques sur les sociétés et cultures de
l'Ouest, de l'Université de Rennes-II, organisent en com-
mun un important colloque qui aura lieu à Rennes du 15
au 17 septembre 1999. Son sujet : **UN SIÈCLE D'HIS-
TOIRE DU CHRISTIANISME EN FRANCE. BILAN
HISTORIOGRAPHIQUE.**

Le colloque abordera six grands thèmes :

1. Les curiosités et les attentes du public du XX^e siècle
en matière d'histoire religieuse de la France (rappor-
teur : Marc Venard).
2. Les grandes entreprises éditoriales (rapporteur : Fran-
çoise Hildesheimer).
3. Sources nouvelles ou revisitées (rapporteur : Domi-
nique Julia).
4. Histoire religieuse et sciences humaines (rapporteurs :
Michel Lagrée et Françoise Monfrin).
5. Les lieux et les milieux de production (rapporteur :
André Vauchez).
6. Les champs délaissés (rapporteur : Claude Langlois).

Contact : SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RELIGIEUSE
DE LA FRANCE
(colloque de Rennes)
26, rue d'Assas, 75006 Paris

COTISATIONS ET ABONNEMENTS

120 F : la cotisation-abonnement 1998, pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses ;

A partir de 150 F : l'abonnement de soutien aux 2 Bulletins de 1998 pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.

À régler à :

Association des Archivistes de l'Église de France,
C.C.P. 32 228.84 A La Source.

Pour l'étranger, règlement par virement international.

en indiquant :

- à quoi est destiné le chèque envoyé
- le nom et l'adresse du destinataire du Bulletin (surtout s'il n'est pas le même que le titulaire du compte versant) **ou bien** son numéro de référence, tel qu'il figure sur l'étiquette autocollante de votre adresse lors de l'envoi du Bulletin.



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'A.A.E.F.

(Association des Archivistes de l'Église de France)

106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07

CCP 32 228-84 A La Source

Directeur de la publication : Félicien MACHELART

Rédaction :

Pierre BIZEAU, Madeleine Saint-Jean LEBLANC

Hugues LEROY, Jean-Pierre RIBAUT,

Jeanne-Hélène SINEAU, Pierre SOURISSEAU

Impression INDICA

27, rue des Gros-Grès, 92700 Colombes

L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE, association loi 1901, a été fondée en 1973 à l'instigation de Mgr Charles Molette, avec le concours du Secrétariat de l'Épiscopat et du Comité permanent des religieux et religieuses, actuellement Conférences des Supérieur(e)s Majeur(e)s.

Elle a vocation à regrouper les archivistes des diocèses mais aussi des instituts religieux et des autres organismes d'Église, comme les Instituts catholiques, les sanctuaires et tout mouvement ou service. Les structures de l'Église productrices d'archives peuvent être estimées à un millier.

Le but de l'Association est de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Église catholique de France, constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. Elle se fixe donc un deuxième objectif qui est de promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre ses membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds envisagés.

L'Association publie un bulletin de liaison bi-annuel ; elle assure un rôle de formation permanente par l'organisation de stages, de sessions ou de congrès.

Pour renseignements, adhésion, abonnements, échange, s'adresser au Secrétariat général :

Pierre SOURISSEAU

35, rue du Général-Leclerc

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. 01 55 95 96 80 - Fax 01 55 95 96 86